



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

RÉUNIS





RÉUNIS

Les données académiques	05
Le protocole sanitaire : sa définition, son évolution	16

1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

01	Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux	20
02	Poser un diagnostic précis sur les besoins des élèves pour mieux les aider	22
03	Répondre aux besoins de chacun	24
04	Garantir une école inclusive	28
05	Accompagner les élèves vers leur avenir et lutter contre le décrochage scolaire	30
06	Profiter pleinement de la réforme des lycées	32
07	Ouvrir les élèves au monde et aux cultures	36
08	Respecter autrui et s'engager pour la République	40

2

AU PLUS PRÈS DES FAMILLES, DES TERRITOIRES ET DES PERSONNELS

09	Donner toute leur place aux familles	46
10	Dessiner une école pour chaque territoire	48
11	Ancrer le numérique éducatif dans les pratiques quotidiennes	52
12	Accompagner les personnels vers l'école du XXI ^e siècle	54
13	La région académique Grand Est	58

L'ACADÉMIE DE REIMS





Agnès Walch Mension-Rigau
Rectrice de l'académie de Reims



Jean-Roger Ribaud
Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale des Ardennes



Frédéric Bablon
Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de l'Aube



Bruno Claval
Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Marne



Christelle Gautherot
Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale de la Haute-Marne

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

L'académie de Reims attend **235 334 élèves** pour la rentrée scolaire 2020-2021. Pour les accompagner dans leur parcours éducatif, nos **24 160 personnels** (dont 17 931 enseignants) les accueilleront dès le 1er septembre dans nos **1 083 écoles**, nos **160 collèges** et nos **75 lycées** publics et privés sous contrat.



Les élèves

235 334

écoliers, collégiens et lycéens
dans l'académie, public et privé⁽¹⁾

122 551 élèves
du premier degré

112 783 élèves
du second degré



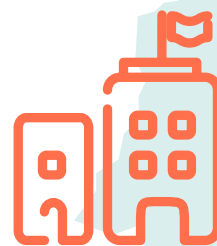
Les enseignants

17 931

agents de l'éducation nationale enseignant
à des élèves des premier et second degrés⁽²⁾

8 042 enseignants
du premier degré

9 889 enseignants
du second degré



Les établissements scolaires

1 320

écoles et établissements du second
degré publics et privés⁽²⁾

1 083 écoles

160 collèges

77 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

L'encadrement des élèves⁽²⁾



Premier degré public et privé

22,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,1**

21,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire
France métropolitaine **22,1**

Second degré public et privé

25,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège⁽⁴⁾
France métropolitaine **25,0**

17,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,3**

30,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée
France métropolitaine **29,7**



Les indicateurs socio-économiques

16,0 %
Taux de pauvreté (2016)
France métropolitaine **14,7 %**

- 3,8 %
Variation du nombre d'élèves inscrits dans
les écoles et établissements (2010 à 2019)
France métropolitaine et DOM **+ 2,8 %**

34,2 %
Part des non ou peu diplômés (2016)
France métropolitaine **29,5 %**

Les diplômés⁽³⁾

88,9 %
Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)



93,7 %
Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Session 2020, données provisoires - (4) Hors Segpa

LES CHIFFRES CLÉS DES ARDENNES



Les élèves

46 579

écoliers, collégiens et lycéens
dans l'académie, public et privé⁽¹⁾

24 367 élèves
du premier degré

22 212 élèves
du second degré



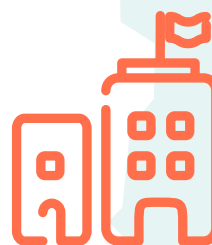
Les enseignants

3 706

agents de l'éducation nationale enseignent
à des élèves des premier et second degrés⁽²⁾

1 672 enseignants
du premier degré

2 034 enseignants
du second degré



Les établissements scolaires

264

écoles et établissements du second
degré publics et privés⁽²⁾

207 écoles

40 collèges

17 lycées

L'encadrement des élèves ⁽²⁾



Premier degré public et privé

21,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,1**

20,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire
France métropolitaine **22,1**

Second degré public et privé

24,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège ⁽⁴⁾
France métropolitaine **25,0**

16,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,3**

29,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée
France métropolitaine **29,7**

Les diplômes ⁽³⁾

87,2 %
Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**

93,8 %
Taux de réussite au **baccalauréat**



Les indicateurs socio-économiques

9,9 %
Taux de chômage (2019)
France métropolitaine **8,1 %**

19,4 %
Taux de pauvreté (2016)
France métropolitaine **14,7 %**

18 772 €
Revenu médian (2016)
France métropolitaine **20 809 €**

- 0,7 %
Variation de population par an (2011 à 2019)
France métropolitaine **+ 0,4 %**

- 11,5 %
Variation du nombre d'élèves inscrits dans les écoles et établissements (2010 à 2019)
France métropolitaine et DOM **+ 2,8 %**

36,7 %
Part des non ou peu diplômés (2016)
France métropolitaine **29,5 %**

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Session 2020, données provisoires - (4) Hors Segpa

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUBE



Les élèves

55 243

écoliers, collégiens et lycéens
dans l'académie, public et privé⁽¹⁾

28 941 élèves
du premier degré

26 302 élèves
du second degré



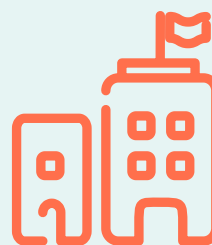
Les enseignants

4 014

agents de l'éducation nationale enseignent
à des élèves des premier et second degrés⁽²⁾

1 845 enseignants
du premier degré

2 169 enseignants
du second degré



Les établissements scolaires

317

écoles et établissements du second
degré publics et privés⁽²⁾

266 écoles

34 collèges

17 lycées

L'encadrement des élèves ⁽²⁾



Premier degré public et privé

22,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,1**

21,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire
France métropolitaine **22,1**

Second degré public et privé

25,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège ⁽⁴⁾
France métropolitaine **25,0**

17,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,3**

31,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée
France métropolitaine **29,7**

Les diplômes ⁽³⁾

87,3 %
Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**

94,1 %
Taux de réussite au **baccalauréat**



Les indicateurs socio-économiques

10,2 %
Taux de chômage (2019)
France métropolitaine **8,1 %**

16,2 %
Taux de pauvreté (2016)
France métropolitaine **14,7 %**

19 614 €
Revenu médian (2016)
France métropolitaine **20 809 €**

+ 0,2 %
Variation de population par an (2011 à 2019)
France métropolitaine **+ 0,4 %**

+ 0,9 %
Variation du nombre d'élèves inscrits dans les écoles et établissements (2010 à 2019)
France métropolitaine et DOM **+ 2,8 %**

36,2 %
Part des non ou peu diplômés (2016)
France métropolitaine **29,5 %**

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Session 2020, données provisoires - (4) Hors Segpa

LES CHIFFRES CLÉS DE LA MARNE



Les élèves

105 391

écoliers, collégiens et lycéens
dans l'académie, public et privé⁽¹⁾

54 968 élèves
du premier degré

50 423 élèves
du second degré



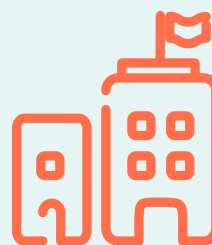
Les enseignants

7 840

agents de l'éducation nationale enseignant
à des élèves des premier et second degrés⁽²⁾

3 480 enseignants
du premier degré

4 360 enseignants
du second degré



Les établissements scolaires

534

écoles et établissements du second
degré publics et privés⁽²⁾

446 écoles

59 collèges

28 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

L'encadrement des élèves ⁽²⁾



Premier degré public et privé

22,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,1**

22,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire
France métropolitaine **22,1**

Second degré public et privé

26,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège ⁽⁴⁾
France métropolitaine **25,0**

18,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,3**

31,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée
France métropolitaine **29,7**

Les diplômes ⁽³⁾

90,2 %
Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**

93,6 %
Taux de réussite au **baccalauréat**



Les indicateurs socio-économiques

7,5 %
Taux de chômage (2019)
France métropolitaine **8,1 %**

14,4 %
Taux de pauvreté (2016)
France métropolitaine **14,7 %**

20 780 €
Revenu médian (2016)
France métropolitaine **20 809 €**

+ 0,01 %
Variation de population par an (2011 à 2019)
France métropolitaine **+ 0,4 %**

+ 0,1 %
Variation du nombre d'élèves inscrits dans les écoles et établissements (2010 à 2019)
France métropolitaine et DOM **+ 2,8 %**

31,5 %
Part des non ou peu diplômés (2016)
France métropolitaine **29,5 %**

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Session 2020, données provisoires - (4) Hors Segpa

LES CHIFFRES CLÉS DE LA HAUTE-MARNE



Les élèves

28 121

écoliers, collégiens et lycéens
dans l'académie, public et privé⁽¹⁾

14 275 élèves
du premier degré

13 846 élèves
du second degré



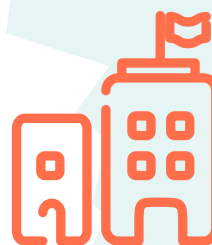
Les enseignants

2 371

agents de l'éducation nationale enseignant
à des élèves des premier et second degrés⁽²⁾

1 045 enseignants
du premier degré

1 326 enseignants
du second degré



Les établissements scolaires

205

écoles et établissements du second
degré publics et privés⁽²⁾

164 écoles

27 collèges

15 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

L'encadrement des élèves ⁽²⁾



Premier degré public et privé

20,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,1**

19,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire
France métropolitaine **22,1**

Second degré public et privé

23,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège ⁽⁴⁾
France métropolitaine **25,0**

17,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,3**

27,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée
France métropolitaine **29,7**

Les diplômes ⁽³⁾

90,0 %
Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**

93,2 %
Taux de réussite au **baccalauréat**



Les indicateurs socio-économiques

6,9 %
Taux de chômage (2019)
France métropolitaine **8,1 %**

15,6 %
Taux de pauvreté (2016)
France métropolitaine **14,7 %**

19 343 €
Revenu médian (2016)
France métropolitaine **20 809 €**

- 0,6 %
Variation de population par an (2011 à 2019)
France métropolitaine **+ 0,4 %**

- 12,0 %
Variation du nombre d'élèves inscrits dans les écoles et établissements (2010 à 2019)
France métropolitaine et DOM **+ 2,8 %**

36,4 %
Part des non ou peu diplômés (2016)
France métropolitaine **29,5 %**

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Session 2020, données provisoires - (4) Hors Segpa

LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.





1



**AU PLUS
PRÈS DES ÉLÈVES**

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

L'ESSENTIEL

- Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire, priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances d'automne.
- Le dédoublement des classes est étendu dès la grande section de maternelle en éducation prioritaire.
- La consolidation de l'enseignement du français et des mathématiques est soutenue au travers du déploiement d'un ambitieux plan de formation des professeurs des écoles.

Mieux se préparer à l'apprentissage des savoirs fondamentaux

En France, 80% des décrocheurs du système scolaire connaissent des difficultés dès le CP. Pour parvenir à l'objectif de « 100% de réussite à l'école primaire », il est nécessaire de renforcer l'accompagnement et le travail pédagogique à l'école maternelle. Depuis la rentrée 2019, l'instruction obligatoire dès 3 ans offre à tous les élèves les mêmes chances de réussir leur scolarité.

Permettre à tous les élèves de maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) nécessite de faire davantage encore de l'école maternelle une école de l'épanouissement et du langage, en donnant aux élèves la confiance nécessaire pour aborder avec sérénité la suite de leur scolarité, et en favorisant l'apprentissage d'un vocabulaire précis et des structures de la langue.

Poursuivre les dédoublements GS/CP/CE1

Les classes dédoublées visent à garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous les élèves et permettent aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves les plus fragiles. Le dédoublement est aujourd'hui effectif en CP et en CE1 en REP+ et en REP.

La première évaluation de ce dispositif réalisée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a montré des résultats encourageants en termes de réduction de difficulté scolaire par rapport aux écoles hors de l'éducation prioritaire (évaluation nationale portant sur 15 000 élèves de CP dédoublés en 2017-2018 répartis dans 408 écoles).

Les dédoublements seront étendus progressivement aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire dès la rentrée 2020 jusque 2022.. Hors éducation prioritaire les classes de grande section, de CP et de CE1 verront leurs effectifs limités à 24 élèves.

Dans l'académie

432 classes sont dédoublées

56 en territoire rural

Approfondir l'enseignement systématique du français et des mathématiques

L'observation fine des acquis des élèves, dès les premiers jours de l'année scolaire, est particulièrement importante, cette année plus que d'habitude, pour identifier les besoins de chaque élève et mettre en place au plus tôt les aides nécessaires (cf. I-2 Évaluer les besoins des élèves).

Des plans de formation dès la rentrée

Des plans de formation « mathématiques » et « français » seront mis en œuvre dès la rentrée 2020 pour les professeurs des écoles. Ils ont pour ambition de poursuivre et consolider les pratiques pédagogiques dans les domaines fondamentaux. Accompagnés sur le terrain par des formateurs, les enseignants pourront trouver des réponses.

Le plan de formation « mathématiques » s'inscrit plus largement dans la mise en œuvre, depuis deux ans, du rapport « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » qui propose un ensemble d'actions concrètes pour améliorer le niveau des élèves en mathématiques de l'école élémentaire à la licence :

- La promotion des mathématiques au travers de jeux, olympiades, concours, rallye course aux nombres, etc. ;

- Des actions dans les écoles, les collèges, les lycées et en inter-degré, menées lors de la semaine des mathématiques (du 8 au 14 mars 2021) qui aura cette année pour thématique « mathématiques et société » ;
- Le développement de clubs en lien avec les mathématiques, les sciences et l'informatique.

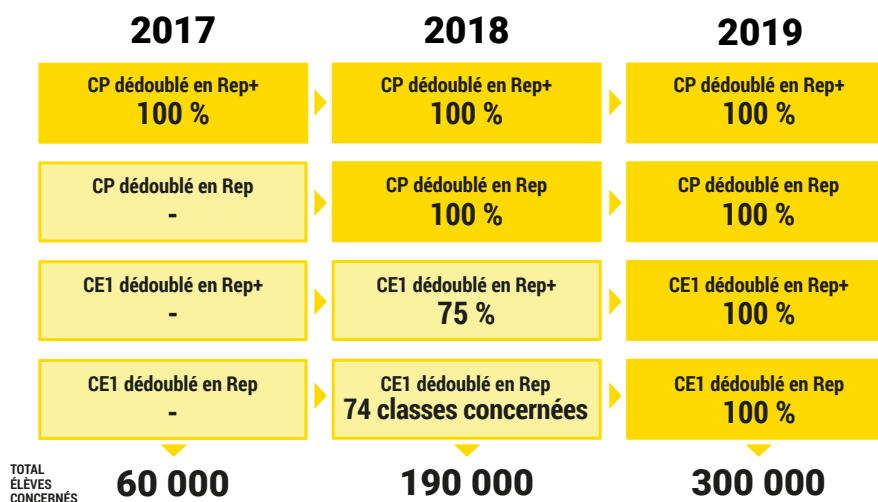
Dans le 2nd degré, poursuite du déploiement des laboratoires de mathématiques

Projet à l'échelle de l'établissement et de son territoire, le « laboratoire de mathématiques » est un lieu d'échanges de pratiques et de réflexion disciplinaire et didactique, un lieu de formation, de production de ressources, d'expérimentation pour les enseignants de mathématiques en coordination avec les équipes des autres disciplines qui vise à accroître l'efficacité de l'enseignement à destination des élèves et des étudiants.

Les laboratoires de mathématiques dans l'académie :

- lycée les Lombards, Troyes ;
- lycée Clemenceau, Reims (possible partenariat avec les lycées Colbert et Jean Jaurès sur l'action MATH.en.JEANS qui a pour but de développer une action de jumelage entre un mathématicien et des établissements scolaires)
- lycée Chrestien, Troyes ;
- collège Louis Pasteur, Sermaize-les-Bains (possible collaboration avec le collège Colbert de Reims) ;
- d'autres ouvertures sont en projet.

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



Ministère de l'Éducation nationale - août 2018

POSER UN DIAGNOSTIC PRÉCIS SUR LES BESOINS DES ÉLÈVES POUR MIEUX LES AIDER

L'ESSENTIEL

- Les évaluations nationales Repères de début CP et début CE1 seront organisées dès la rentrée.
- Les évaluations nationales de 6e et les tests de positionnement en 2de sont étoffés pour mieux identifier les besoins des élèves. Les élèves de CAP sont maintenant concernés.
- Des outils de positionnement sont proposés à tous les niveaux pour cette rentrée.

Les évaluations de CP, CE1

Afin de permettre aux enseignants de vérifier que les élèves possèdent les acquis nécessaires pour commencer l'année dans de bonnes conditions et d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leur classe, les élèves de CP et de CE1 sont évalués en français et en mathématiques en début d'année scolaire (du lundi 14 septembre au vendredi 25 septembre 2020). Un second temps d'évaluation est prévu pour les CP à mi-parcours (entre le lundi 18 janvier et le vendredi 29 janvier 2021).

Début des évaluations
et des tests le 14 septembre

De nouvelles évaluations en 6e

Dans le contexte spécifique de la prochaine rentrée, il est indispensable que les professeurs puissent positionner leurs élèves de sixième, alors que certains auront connu d'importantes ruptures d'apprentissages à cause du confinement. Pour prévenir les difficultés et apporter les réponses les plus rapides, le calendrier de passation a été avancé, du 14 septembre au 2 octobre 2020. Des évolutions du protocole sont mises en place, pour libérer l'ensemble des résultats des élèves sur les parties résolution de problème en Mathématiques et compréhension de l'écrit en Français. Dès les premiers jours de l'année scolaire, les établissements ont le choix de faire passer aux élèves de 6e un test complémentaire de compréhension de textes écrits et de fluence. Toutes ces évaluations permettent un retour individualisé de la part des professeurs qui peut donner lieu à l'organisation d'une rencontre collective ou individuelle avec les parents.

Des tests de positionnement du CP à la 3^e

Les professeurs auront à disposition des outils de positionnement pour les élèves de tous les autres niveaux. Ces tests courts et ponctuels pourront servir à mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales des élèves et identifier les priorités pour chacun d'eux.

personnalisé adapté pour remédier à leurs difficultés éventuelles.

Ils sont la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, et leurs compétences mathématiques, essentielles tant dans la vie personnelle ou professionnelle que pour la poursuite de leurs études. Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des collèges liée à la crise sanitaire de 2020. Ces tests sont une aide aux enseignants pour mieux cibler et organiser cet accompagnement. Ils se tiendront du 14 septembre au 2 octobre.

Des tests de positionnement en seconde et en CAP

Les élèves entrant en seconde générale et technologique ou professionnelle passent en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques. Un test spécifique est introduit cette année en première année de CAP. Ces tests permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement



Résultats nationaux aux évaluations de CP et CE1 : comparaison entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020

Les % sont ceux des élèves en difficulté ou fragiles.

		Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020
Français	Début CP Connaissance des lettres et des sons	23 %	19,9 %
	Milieu CP Connaissance des lettres et des sons	17 %	12,7 %
	Début CE1 Lecture de texte	30,3 %	28,6 %
Mathématiques	Début CP Comparaison des nombres	23,9 %	23,5 %
	Milieu CP Comparaison des nombres	13,2 %	14 %
	Début CE1 Additions	50,2 %	48,4 %

RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

L'ESSENTIEL

- La première période de l'année (septembre-octobre) est consacrée aux révisions, à la consolidation et l'approfondissement des apprentissages, afin de résorber les écarts ayant pu naître pendant la crise sanitaire .
- L'accompagnement personnalisé des élèves (Devoirs faits, activités pédagogiques complémentaires, parcours de soutien etc.) est renforcé à tous les niveaux de classes, avec une priorité aux classes charnières (CP, 6e et 2nde) .
- Ces dispositifs sont complétés par une offre d'actions assurées pendant les différentes périodes de vacances.

Une feuille de route pédagogique pour chaque élève jusque novembre

Dans le contexte particulier de cette rentrée, il est fondamental de bien identifier les besoins de consolidation des élèves, d'aborder rapidement les compétences qui n'auraient pas été acquises ou suffisamment travaillées pendant le confinement et de mettre place des actions spécifiques, afin que les élèves poursuivent leur année dans de bonnes conditions.

À l'école, afin de réduire les écarts constatés, les apprentissages seront concentrés sur le français et les mathématiques jusqu'aux vacances d'automne.

Au collège pour le français et les mathématiques, et au lycée pour davantage d'enseignements, des priorités pédagogiques ont été définies au niveau national pour la période de début d'année afin là aussi de résorber les écarts qui ont pu naître pendant la crise sanitaire.

Un accompagnement des élèves renforcé

L'objectif du programme Devoirs faits est de permettre aux collégiens volontaires de bénéficier, au sein de leur établissement, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux. Le dispositif sera mis en place dès la première semaine de la rentrée, autant que possible en individualisant le travail personnel attendu, afin de pouvoir repérer et aider les élèves mis en difficulté par la crise sanitaire à aborder cette année en confiance.

Au-delà de l'accompagnement dans la réalisation des devoirs, Devoirs faits doit conduire à faire progresser la prise en charge pédagogique globale des collégiens.

Dès sa création, tous les établissements de l'académie ont mis en œuvre le programme.

Dans l'académie de Reims, outre dans les collèges, des études Devoirs faits sont proposées aux élèves des 3e prépa-métiers implantées dans les lycées professionnels.



↑ Quelques chiffres sur « Devoirs faits » dans l'académie

+100% des collèves

+50% des collèves en EP* en bénéficiant
(38% au niveau national)

+30% des collèves hors EP* en bénéficiant
(27% au niveau national)

La coordination du programme est assurée par un enseignant dans **73%** des cas (51% au niveau national)

*Éducation prioritaire

Une offre diversifiée pour les vacances

Les stages de réussite

Afin de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves, et dans le cadre des dispositions mises en place suite à la crise sanitaire, des stages de réussite scolaire ont été proposés aux élèves durant l'été et le seront de nouveau aux vacances d'automne de l'année 2020.

Accessibles aux élèves de l'école au lycée, sur la base du volontariat et pour une durée totale de 15 heures (3 heures par jour pendant 5 jours), ces stages répondent à plusieurs objectifs :

- consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et mathématiques ;
- combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité ;
- travailler en petit effectif afin de créer un environnement de travail sécurisant et mobiliser pleinement les élèves accueillis.

Ces stages ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires et établissements secondaires, particulièrement dans les territoires les plus en difficulté.

Vacances apprenantes

L'opération Vacances apprenantes, déployée pendant la crise sanitaire, repose sur plusieurs dispositifs allant de l'École ouverte à des séjours en colonies de vacances, dans le respect des consignes sanitaires. Objectifs et points communs ? Le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

Durant l'été 2020, l'École ouverte (qui fonctionne depuis plusieurs années) s'est élargi, permettant aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs, avec une attention

particulière portée aux lycées professionnels.

Deux déclinaisons supplémentaires ont été proposées :

- l'école ouverte buissonnière, intégrant des déplacements « nature » en zone rurale pour sensibiliser les élèves au développement durable, au patrimoine local ;
- l'été du pro, qui s'adresse aux élèves des lycées professionnels, public privilégié du fait de la grande difficulté de travailler les enseignements professionnels pratiques et du décrochage constaté durant la période de confinement. Les élèves ont ainsi été accueillis dans des établissements proposant un accès aux plateaux techniques nécessaires à leur formation initiale.

Dans l'académie de Reims, le dispositif École ouverte s'est adressé cette année à environ 5500 élèves volontaires, avec une attention particulière portée aux élèves de l'éducation prioritaire, aux zones rurales et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Près de 700 personnels de l'Éducation nationale se sont ainsi engagés dans le dispositif ainsi que 131 écoles et établissements scolaires (un nombre multiplié par 5).

Enfin, plus de 200 séjours « Colonies apprenantes » ont été proposés dans notre académie.

ZOOM SUR UNE ORGANISATION PÉDAGOGIQUE RÉINVENTÉE AU COLLÈGE DE JUNIVILLE (08)

Les élèves de 3e du collège ardennais de la Retourne à Juniville vont expérimenter cette année une organisation pédagogique complètement réinventée, imaginée par l'équipe de ce collège à la faveur du confinement avec l'envie de placer la confiance en l'élève au centre du projet pédagogique et éducatif de l'établissement.

Tous les enseignants ont ainsi conçu leurs cours en combinant des activités « dirigées », faites en classe de manière ordinaire sous leur responsabilité, et des activités « libres », représentant 1/3 du temps de travail, qui peuvent être réalisées par les élèves en autonomie, seuls ou en groupe, avec ou sans l'aide du professeur présent (qui pourra ou non être l'enseignant de la discipline).

Des temps d'accompagnement « Devoirs faits » seront proposés par le professeur principal selon un calendrier défini. Tous les élèves seront inscrits à un moment donné dans l'année dans ce dispositif. Les autres pourront soit être libérés, soit être encadrés sur d'autres projets tels que : l'évaluation PIX (la plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques), des projets nécessitant des recherches documentaires au CDI...

Un temps de vie de classe sera proposé de façon régulière pour faire le point sur le projet, ses résultats au quotidien, ses avantages et ses points à améliorer.

Ce dispositif innovant accompagné par la cellule académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE), fondé sur la confiance, vise à favoriser l'implication des élèves dans leurs apprentissages et à les aider à construire de solides compétences d'autonomie et de responsabilité dans la construction de leur parcours, compétences qu'ils pourront utilement mettre à profit à l'occasion de leur passage au lycée l'an prochain.

LES ÉMISSIONS LUMNI, UN ENSEMBLE DE RESSOURCES DISPONIBLES POUR TOUS LES NIVEAUX

Dans le cadre de l'opération Nation apprenante, France 4, chaîne du service public, s'est mobilisée avec l'Éducation nationale pour mettre à la disposition des professeurs, des élèves et de leurs familles des émissions télévisuelles en lien avec les programmes scolaires.

Au total, plus de 700 cours ont été conçus et diffusés par France 4, pour tous les niveaux du CP au lycée, du lundi au vendredi, dans les émissions quotidiennes *La Maison Lumni, les cours*. Les cours, les supports pédagogiques et les documents de prolongement sont conçus et présentés par des professeurs titulaires de l'Éducation nationale, encadrés par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Ces supports d'apprentissage,

ergonomiques et accessibles aux parents comme aux familles, ont permis aux élèves de suivre des cours, les accompagnant ainsi que leur famille dans le cadre de la continuité pédagogique.

Aujourd'hui, ces émissions sont toutes accessibles via Éduscol sur la page « Nation apprenante : les cours Lumni ». Classées par niveau et par discipline, avec les ressources associées, elles peuvent être utilisées comme ressources pour accompagner les programmes et sont prêtes à l'emploi en cas de durcissement localisé des règles sanitaires ou de situation de « cluster ». Elles s'inscrivent au-delà de l'opération Nation apprenante : ainsi, des fiches d'accompagnement, mises à dispositions des professeurs, présentent des pistes de réflexion pour une exploitation pédagogique de ces ressources à la rentrée 2020.

Pour en savoir plus : eduscol.education.fr



GARANTIR UNE ÉCOLE INCLUSIVE

L'ESSENTIEL

Pour mettre en place le service public de l'École inclusive, l'académie de Reims déploie un véritable plan d'action visant à améliorer les conditions de scolarisation des élèves à besoin particuliers, notamment les élèves en situation de handicap.

Trois priorités ont été données :

- renouer la confiance avec les familles ;
- accompagner les enseignants et plus globalement les équipes éducatives avec l'appui des professionnels du secteur médico-social ;
- revaloriser le métier d'accompagnant et reconnaître leur place au sein de la communauté éducative.

Un service pour l'école inclusive dans chaque département

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte du président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.

La loi pour une « école de la confiance » permet dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Chaque département de l'académie a ainsi mis en place un service pour l'école inclusive qui porte :

- la coordination des moyens dédiés aux AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) avec la création d'un guichet unique ;
- une cellule d'écoute départementale ;
- une organisation du territoire en PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) pour mettre en réseau les écoles et établissements scolaires et offrir une meilleure réponse aux besoins des élèves.

Les capacités inclusives des établissements et des enseignements ont été renforcées au travers notamment de la formation de formateurs sur les pratiques pédagogiques inclusives ou encore de la mise en place de projets d'accompagnements pour les élèves bénéficiant d'AESH.

0 805 805 110 NUMÉRO NATIONAL VERT UNIQUE

À compter du 1^{er} juillet 2020, il permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.

Les PIAL généralisés

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) constituent des pôles ressources à destination de la communauté éducative et associent des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux. Ces dispositifs visent à mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie.

De 16 PIAL expérimentaux en 2018, l'académie a progressivement étendu le dispositif, couvrant 60% du territoire en 2019 et la totalité de l'académie à la rentrée 2020.

Les partenariats ont été consolidés, notamment avec les associations de parents (autisme, dys, tdah...) ou encore avec l'ARS Grand Est pour élaborer une stratégie de transformation de l'offre médico-sociale.

Les activités et les compétences des AESH valorisées

L'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) est désormais membre à part entière de l'équipe éducative et des équipes de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il participe avec l'équipe enseignante à l'accueil des familles et à la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève.

Ce qui a concrètement changé pour les AESH depuis la rentrée 2019 :

- les AESH ne sont plus recrutés en contrat aidé mais avec un contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable une fois avant signature d'un CDI en cas de poursuite de

leur activité ;

- les AESH bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures et d'une formation continue organisée dans chaque département et dans les établissements d'exercice.

Les ULIS

30% des élèves en situation de handicap scolarisés dans l'académie sont en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), un dispositif inclusif organisé par un enseignement spécialisé au sein d'une école ou d'un établissement scolaire. Chaque ULIS repose sur un projet pédagogique spécifique. Celui-ci doit permettre la réalisation des objectifs de chaque projet personnalisé de scolarisation. L'académie compte actuellement 198 dispositifs.

Autisme : une scolarisation adaptée dès la maternelle

Les unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) sont des classes d'un établissement médico-éducatif qui sont implantées dans une école maternelle pour y accueillir des enfants autistes. Elles permettent une scolarisation adaptée dès la maternelle et facilitent une prise en charge pluridisciplinaire dans le cadre d'un partenariat mené entre les enseignants et les professionnels du secteur médico-social.

À la rentrée 2020, l'académie accueillera 6 UEMA : 1 dans l'Aube, 1 dans la Haute-Marne, 2 dans les Ardennes et 2 dans la Marne. Une unité d'enseignement élémentaire est ouverte à Reims et un dispositif d'autorégulation ouvre à la rentrée 2020 à Troyes.

Les chiffres de l'académie

8000 élèves en situation de handicap scolarisés dans l'académie

+20%* dans les Ardennes

+10%* dans l'Aube

+26%* dans la Marne

+18%* dans la Haute-Marne

+21%*
dans l'académie

62 PIAL
198 ULIS

6 UEMA

*entre 2016 et 2019

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES VERS LEUR AVENIR ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'ESSENTIEL

- L'accompagnement à l'orientation est un élément clé pour l'avenir des élèves.
- Les cordées de la réussite et les parcours d'excellence fusionnent dès la rentrée 2020.
- La prévention contre le décrochage est une priorité académique qui vise à agir au plus tôt.

Mieux orienter les élèves

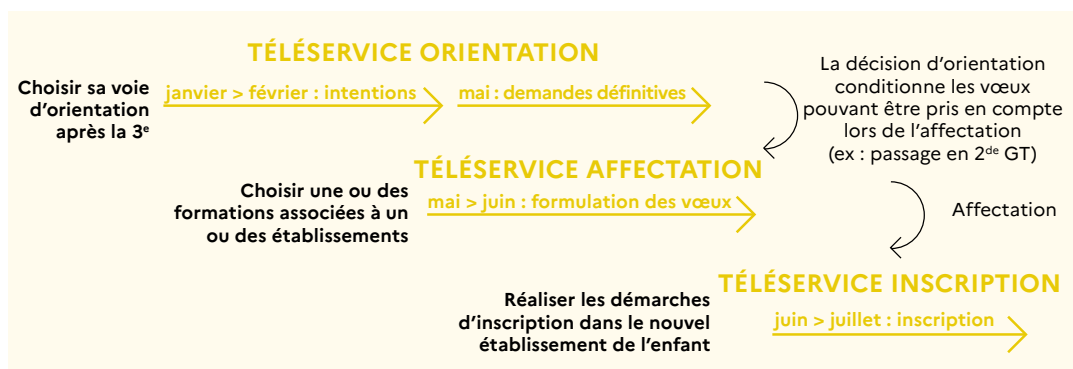
L'orientation des élèves se construit dès la 6e et s'amplifie en 4e afin de leur laisser le temps d'affiner leurs envies, de conforter leurs motivations et de s'informer sur l'ensemble des parcours et voies de formation qui s'offrent à eux.

Les équipes éducatives, en particulier les professeurs principaux, les psychologues de l'Éducation nationale et les professeurs documentalistes disposent d'un temps particulier pour les y aider.

En 4e, les élèves bénéficient de 12 heures dédiées à l'orientation et 36 heures en 3e.

Au lycée d'enseignement général et technologique, les élèves bénéficient de 54 heures d'aide à l'orientation.

Au lycée professionnel, les élèves bénéficient de 265 heures d'accompagnement sur trois ans, une partie étant consacrée à l'orientation.



Les cordées de la réussite nouvelle génération

À la rentrée 2020, les cordées de la réussite et les parcours d'excellence sont fusionnés en un seul et même dispositif sous l'appellation « cordées de la réussite » afin de créer une continuité de l'accompagnement mené de la 4^e au lycée jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et les lycéens issus des milieux modestes.

Les cordées de la réussite permettent une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations d'excellence.

La « tête de cordée » est un établissement d'enseignement supérieur ou un lycée avec classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) qui met des tuteurs à disposition des collégiens et des lycéens qui se trouvent dans les quartiers prioritaires de la ville ou en zone rurale. L'an dernier, l'académie comptait 260 tuteurs étudiants pour près de 700 élèves encordés.

8 établissements supérieurs sont « têtes de cordées » dans l'académie : l'URCA (IUT et ES-INE), NEOMA, YSCHOOL, UTT, SciencesPo, CESI et le lycée Roosevelt.

19 lycées et 24 collèges sont encordés.

Les parcours d'excellence s'inscrivent dans la continuité des cordées de la réussite. Ils ont pour objectif de conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, en leur proposant une offre de coaching collectif et de visites culturelles dès la classe de troisième puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelle que soit la filière choisie.

Les parcours d'excellence ont été mis en œuvre dans les 30 collèges REP+ et REP de l'académie et dans 25 lycées d'enseignement général et technologique. Ils concernent 520 collégiens et 1200 lycéens.

La formation des 16-18 ans rendue obligatoire pour ne laisser personne au bord du chemin

L'obligation de formation des 16-18 ans, inscrite dans le Plan pauvreté, est rendue obligatoire à compter de la rentrée 2020. En France, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification. Notre pays compte 60 000 jeunes mineurs ni en emploi, ni en formation, ni en études «Neets». Ces jeunes mineurs se heurtent à de grandes difficultés pour s'insérer sur le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme au plus tôt

L'académie a mis en place une politique qui vise à agir au plus tôt, avant que la difficulté scolaire et le mal-être à l'école ne se transforment en rupture. Elle s'articule autour de trois axes :

- Le développement de la persévérance scolaire chez tous les élèves, qui doit être une préoccupation majeure de l'ensemble de la communauté éducative, au cœur de la classe et depuis l'entrée à l'école jusqu'à la fin du parcours ;
- La prévention du décrochage : pour certains jeunes avec des difficultés d'accrochage qui persistent, des actions plus spécifiques adaptées à chaque situation d'élève visent à prévenir la rupture dès la 4^{ème} ;
- L'intervention et la remédiation : l'accompagnement renforcé et l'aménagement du parcours des jeunes qui seraient malgré tout en situation de rupture ; le retour à l'école pour certains jeunes qui seraient sortis prématurément sans diplôme, comme le fait le micro-lycée Georges Brière à Reims qui accueille et accompagne des jeunes en situation de rupture scolaire pour la préparation du baccalauréat et la poursuite d'études supérieures ;
- Pour cette rentrée, un plan supplémentaire de 120 actions de prévention du décrochage lié à la crise sanitaire permettra un renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des élèves qui ont pâti de cette situation.

Les missions locales seront directement chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation en lien étroit avec les autres acteurs dans le cadre de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs : réseaux Foquale des acteurs de l'Éducation nationale (établissements scolaires, centres d'informations et d'orientation, mission de lutte contre le décrochage scolaire, structures de retour à l'école type micro-lycées), Pôle emploi, école de la deuxième chance...

PROFITER PLEINEMENT DE LA RÉFORME DES LYCÉES

L'ESSENTIEL

- Le nouveau baccalauréat 2021 a pour vocation de mieux préparer les élèves à intégrer l'enseignement supérieur.
- Il valorise le travail régulier notamment avec la mise en place d'un contrôle continu en plus des épreuves terminales auxquelles s'ajoute un Grand oral.
- La voie professionnelle poursuit sa transformation afin de devenir une véritable voie d'excellence.

Lycées d'enseignement général et technologique

Les enseignements de spécialité

La transformation du lycée général a pour objectif de permettre à l'élève de suivre un parcours scolaire davantage personnalisé et flexible afin de contribuer à une orientation post-bac mieux réussie et plus insérante, à travers la création des enseignements de spécialité (EDS).

11 EDS sont proposés :

7 EDS génériques (mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la terre ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; sciences économiques et sociales) accessibles dans tous les établissements ou dans un périmètre proche du lieu d'affectation de l'élève.

4 EDS rares font l'objet d'une carte académique, voire nationale (un suivi par le CNED étant possible).

Dans l'académie, le choix a été fait d'offrir au plus grand nombre d'élèves les EDS de leur choix dans leur établissement ou dans un établissement à proximité, en assurant un maillage territorial favorisant une répartition équitable de l'offre sur tout le territoire. Une attention particulière est portée aux établissements isolés/ruraux afin de permettre une offre élargie et diversifiée.

Exemples de mises en réseau :

- Charleville-Mézières (Arts et NSI) ;
- Troyes (Arts, Humanités, littérature et philosophie) ;
- Saint-Dizier (Arts) ;
- Reims (Arts plastiques).

Les élèves de seconde sont accompagnés par les dispositifs d'éducation à l'orientation, les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale, dans leur choix des 3 EDS, et en première pour aider au choix des 2 EDS poursuivis en terminale au deuxième trimestre.

Dans l'académie, près de 90% des établissements proposent au moins 7 EDS.

La voie technologique

L'académie poursuit sa politique de promotion et de revalorisation de la voie technologique en lien avec les IUT menée depuis trois ans. Des formations communes sont proposées aux enseignants de la voie technologique et des IUT afin de développer une culture commune. Une attention particulière est por-

tée à la sensibilisation des élèves dès la 3e et en 2nde en proposant des temps d'information et des périodes d'immersion afin de faire de la voie technologique une voie de réussite et d'excellence.



Voie générale et technologique : la nouvelle terminale

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

PÉRIODE D'ÉVALUATION

- **au mois de mars 2021** : épreuves des enseignements de spécialité
- **au troisième trimestre 2021** : évaluations communes (EC) : langues vivantes A et B, histoire-géographie, enseignement scientifique (voie générale) et mathématiques (voie technologique)
- **au cours de l'année scolaire 2020-2021** : 3 épreuves de contrôle en cours de formation en éducation physique et sportive (EPS)
- **à la fin de l'année scolaire 2020-2021** : épreuve finale de philosophie, épreuve orale terminale (« Grand oral »)

GRAND ORAL

UNE NOUVELLE ÉPREUVE

- **pour mobiliser les savoirs acquis en enseignement de spécialité** au service de son projet de poursuite d'études
- **pour apprendre à s'exprimer en public** de façon claire et convaincante

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE DU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU EN PREMIÈRE ET TERMINALE

= 40 % de la note finale

30 % pour les évaluations communes

- ✓ histoire-géographie, coef. 5
- ✓ langue vivante A, coef. 5
- ✓ langue vivante B, coef. 5
- ✓ enseignement scientifique en voie générale, coef. 5
- ✓ mathématiques en voie technologique, coef. 5
- ✓ 1 enseignement de spécialité (suivi uniquement en 1^{re} en voie générale, selon la série en voie technologique), coef. 5
- ✓ EPS, coef. 5

LES ÉPREUVES FINALES

= 60 % de la note finale

- ✓ épreuves anticipées de 1^{re} : français écrit, coef. 5, et oral, coef. 5
- ✓ 2 enseignements de spécialité suivis en terminale en voie générale, selon la série en voie technologique, coef. 16 chacun
- ✓ philosophie, coef. 8 en voie générale, coef. 4 en voie technologique
- ✓ oral terminal, coef. 10 en voie générale, coef. 14 en voie technologique

Les lycées professionnels

La transformation de la voie professionnelle engagée depuis mai 2018 se poursuit. Elle vise la valorisation de l'excellence et de l'exigence professionnelle qui se traduit dans notre académie par :

- un meilleur accompagnement des élèves durant leur parcours :
 - travail du projet professionnel tout au long du cursus (la fin de la classe de seconde est maintenant un palier d'orientation avec les classes de seconde par familles de métiers) ;
 - modules de préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études déployés en classe de terminale baccalauréat professionnel ;
 - coloration de la formation par la réalisation de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) exclusivement réalisées dans des secteurs d'activité donnés, (exemple : gestion administration en secteur médical).
- la valorisation de la voie professionnelle vise à attirer tous les jeunes dont le projet professionnel passe par ses filières (la deuxième priorité du ministre de l'Éducation nationale) ;
- le développement de l'apprentissage (mixité des publics et des parcours au sein des lycées professionnels publics) ;
- un accent mis sur la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage scolaire) ;
- une adaptation de la carte des formations aux dynamiques des territoires et aux métiers de demain ;
- la volonté d'affirmer l'intention première de la voie professionnelle qui est l'insertion professionnelle, ce qui n'exclue pas une poursuite d'études (expérimentation Parcoursup : favoriser l'accès des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur (BTS) en leur réservant des places) ;
- la mise en réseau des établissements
- le développement des usages du numérique en capitalisant ce qui a été fait pendant le confinement pour enseigner différemment ;

- l'aide à la mobilité à l'international, en développant les PFMP à l'étranger.

Des parcours individualisés et un accompagnement personnalisé renforcé

Afin d'aider les élèves à rattraper leur retard suite à la période de confinement, l'accompagnement est particulièrement porté sur les élèves entrant en première année de CAP. Le nombre d'heures d'accompagnement proposé aux élèves est augmenté, au moins jusqu'en décembre.

Pour permettre aux élèves de 1ère et de 2e année de CAP de renouer avec le geste professionnel les conseils d'administration des lycées peuvent décider d'organiser des PFMP dès la rentrée scolaire.

Pour aider les élèves à construire progressivement leur projet d'avenir, des passerelles sont possibles entre les formations : entre la première année de CAP et la classe de 2nde professionnelle, entre la 2e année de CAP et la classe de 1ère professionnelle.

En fonction du rythme des élèves, le CAP peut être préparé en 1,2 ou 3 ans.

Des cursus mixtes sont développés, le bac professionnel et le CAP pouvant être préparés :

- par la voie scolaire dans un lycée professionnel avec 18 à 22 semaines de PFMP sur 3 ans ;
- par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis (CFA), publics ou privés ou dans les lycées professionnels. Le jeune signe un contrat d'apprentissage avec l'employeur et se forme en alternance.

Les jeunes peuvent débiter leur cursus de formation sous un statut puis en changer à tout moment. Des jeunes ayant des statuts différents (scolaires et apprentis) peuvent se retrouver sur les mêmes bancs d'école. Ce dispositif s'appelle la mixité des parcours et des publics et vise à sécuriser le cursus de formation.



Lycée polyvalent Les Lombards - Troyes (10)

Les classes de seconde professionnelle par familles de métiers

En entrant au lycée professionnel, les élèves n'ont pas toujours une représentation objective du métier dans lequel ils s'engagent. Les classes de seconde professionnelles sont progressivement organisées par familles de métiers pour permettre aux élèves de découvrir des métiers d'un même champ professionnel et leur donner du temps pour murir le projet professionnel et opter pour le métier qui leur correspond le mieux.

Cette année, 6 nouvelles secondes par familles de métiers sont proposées :

- métiers des industries graphiques et de la communication ;
- métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment ;
- métiers de l'alimentation ;
- métiers de la beauté et du bien-être ;

- métiers de l'aéronautique (aucune formation n'est proposée dans l'académie de Reims) ;
- métiers de l'hôtellerie-restauration.

Elles rejoignent les 3 premières familles mises en place en 2019 :

- métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics ;
- métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ;
- métiers de la relation client.

Ces classes font à la fois découvrir différents métiers, sont professionnalisantes et doivent permettre de lutter contre le décrochage scolaire, l'objectif étant l'acquisition de compétences transversales, facteur d'adaptation et gage de mobilité professionnelle.

MISE EN PLACE DU CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE 1^{RE} PRO

- 56 h de formation en 1^{re}
- 52 h en terminale

La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2019

Afin de redonner du prestige à la voie professionnelle, les élèves de CAP comme de baccalauréat professionnel se préparent à la réalisation d'un chef d'œuvre. Celui-ci témoigne de l'acquisition des savoirs et des gestes propres à un métier.

Effectué seul ou en groupe, ce travail est présenté à l'oral devant un jury en fin de terminale et sera pris en compte pour l'obtention de l'examen.

Le chef d'œuvre sera évalué pour la 1^{ère} fois à l'examen du CAP en juin 2021. Il sera mis en œuvre en baccalauréat professionnel à la rentrée 2020 (en classe de première) et sera évalué en juin 2022.

OUVRIER LES ÉLÈVES AU MONDE ET AUX CULTURES

L'ESSENTIEL

- L'éducation artistique et culturelle est une priorité de l'académie de Reims afin que chaque élève puisse accéder à des connaissances et des pratiques culturelles.
- Afin d'encourager le plurilinguisme dans les établissements et de promouvoir l'apprentissage des langues vivantes et des langues anciennes, l'académie poursuit sa politique de soutien aux enseignements de langue.
- L'académie est pleinement engagée dans la promotion du Label « Génération 2024 » en créant un partenariat solide avec les collectivités locales et crée ainsi une véritable dynamique sportive sur le territoire.

À l'École des arts et de la culture

La politique d'éducation artistique et culturelle de l'académie vise, en lien avec les enseignements, à éduquer à l'art et par l'art 100 % des élèves, de l'école au lycée.

Elle s'appuie sur des dispositifs et des actions variés qui permettent aux élèves de fréquenter les acteurs de la culture et les structures culturelles, de connaître des œuvres et des artistes et de pratiquer.

Les projets artistiques globalisés et les résidences d'artistes

Parmi ces dispositifs, les projets artistiques globalisés et les résidences d'artistes ont pour objectif de toucher un grand nombre d'élèves, et de créer une dynamique de réseau territorial en impliquant pour certains d'entre eux jusqu'à 1000 élèves de plusieurs établissements d'un même territoire. L'académie en compte 150 actuellement, qui sont déployés en priorité dans les zones rurales, les lycées professionnels et en éducation prioritaire. Ils touchent près de 25 000 élèves et plus de 200 écoles, collèges et lycées.

Des dispositifs complémentaires à l'offre de l'éducation artistique et culturelle

En appui des priorités ministérielles de l'EAC (l'éducation à l'image et au patrimoine, le livre et la lecture, l'expression orale et le chant choral) d'autres dispositifs viennent compléter l'offre EAC académique.

La classe, l'œuvre et le 1 % artistique ». Dans le cadre de la nuit des musées et des journées du patrimoine, les élèves d'une classe assurent la médiation d'une œuvre d'un musée partenaire ou du « 1 % » de l'établissement.

Afin d'assurer la promotion du livre et de la lecture, plusieurs dispositifs sont déployés : $\frac{1}{4}$ d'heure lecture, les petits et grands champions de la lecture ou encore l'opération « Un livre pour les vacances » qui est distribué en fin d'année scolaire à l'ensemble des élèves de CM2 et peut servir aux professeurs des classes de 6e dans le cadre de la continuité école-collège.

L'ensemble des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +) de l'académie proposent une activité théâtre au sein d'une école ou d'un collège et bénéficient de l'intervention d'un professionnel.

Enfin, la 4e édition de la rentrée en musique aura bien lieu le 1er septembre, même si sa préparation a été contrariée par le contexte sanitaire de la fin d'année scolaire. Elle permet de valoriser le travail mené pendant l'année dans les écoles et établissements de l'académie et d'accueillir chaleureusement les nouveaux élèves. Les chorales et orchestres des écoles primaires et maternelles, du collège ou du lycée sont au cœur de l'organisation de cet événement auquel sont associés les élèves et les parents musiciens, ainsi que le milieu associatif et les collectivités. 100 % des écoles et des établissements de l'académie proposent une activité de chant choral.



Les langues vivantes, une fenêtre ouverte sur l'Europe et sur le monde

Le plan d'action national lancé à la rentrée 2019, bien que freiné par le contexte sanitaire, reste d'actualité pour cette rentrée. Il vise à favoriser une exposition précoce aux langues, à utiliser toutes les ressources du numérique et de l'intelligence artificielle et à créer un test de positionnement en 3e en anglais dès 2020.

L'éveil aux langues dès l'école

Notre académie assure un éveil à la diversité linguistique sur l'ensemble du territoire et ce, dès la maternelle. Ainsi, 70 écoles sont actuellement concernées.

Classes bilingues au collège

Dans les collèges, les classes bilingues permettent aux élèves d'apprendre une 2e langue vivante dès la 6e avec pour objectif que chaque élève, à l'issue de sa scolarité, parle correctement deux langues étrangères.

Un test de positionnement mis en place cette année pour les élèves de 3e sera complété dès 2021 par une attestation de langue et une certification pour les élèves qui suivent un parcours renforcé en anglais, allemand et espagnol.

Label « Euroscol »

L'académie est pionnière avec le lancement en 2012 du label académique « Établissement européen ». Sur les 43 établissements engagés, 23 sont déjà labellisés et se verront décerner de facto le label « Établissement Euroscol » qui permet de valoriser l'engagement des établissements pour développer l'ouverture européenne, la mobilité des élèves et l'enseignement des disciplines en partie en langue étrangère.

Les trois derniers établissements à s'être vu décerner ce label et ce, malgré le contexte sanitaire, sont les collèges :

- Les Franchises de Langres (52) ;
- Raymond Siroton de Gueux (51) ;
- Paulette Billa de Tinquieux (51).

Sections européennes en lycée

Afin de consolider l'apprentissage des langues et dans une logique de continuité de parcours collège-lycée, l'académie de Reims développe des sections européennes pour tous les lycées du territoire avec une ou plusieurs disciplines enseignées en partie en langue étrangère et des activités culturelles et d'échanges qui sont organisées afin de permettre aux élèves d'acquérir une connaissance approfondie de la culture du ou des pays concernés par la langue de la section.

Il s'agira cette année de poursuivre le développement de ces sections et la mobilité des élèves, en particulier en lycée professionnel.

Pour cette année scolaire, notre académie compte 83 sections européennes.

Donner le goût du sport à tous les élèves

La labellisation « Génération 2024 » vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes et préparer l'héritage des Jeux Olympiques en créant une dynamique sur le long terme avec les partenaires locaux.

Toutes les écoles, tous les établissements scolaires et toutes les composantes de l'enseignement supérieur peuvent déposer un dossier de candidature pour être labellisés « Génération 2024 ». Un comité de pilotage se réunit tous les ans et étudie chaque demande à partir d'un cahier des charges national. La durée du label est de trois années.

Dans l'académie de Reims, 30 établissements (dont 1 lycée agricole) sont déjà labellisés et 42 nouvelles demandes ont été déposées pour cette rentrée, signe d'un réel dynamisme de ce dispositif.

Préalablement à l'obtention du label, l'académie de Reims a lancé « Reims, en course pour 2024... ». Ce dispositif reconnaît l'engagement des établissements scolaires en faveur de la promotion des prochains JO. Il prend appui sur

le dynamisme du sport scolaire, les actions menées au sein des associations sportives.

Les classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat ont été créées nationalement pour constituer des groupes de jeunes ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ces classes valorisent les initiatives scolaires en matière d'olympisme en complément des classes olympiques et du label « Génération 2024 ». Au sein de l'académie, 24 élèves volontaires de 4e, issus des établissements des quatre départements, seront regroupés tous les ans (cinq jours pendant les congés) jusqu'en 2024, date à laquelle ils passeront le baccalauréat.

Les trois temps forts de l'année :

- la **journée nationale du sport scolaire** (fin septembre) ;
- la semaine olympique et paralympique (fin janvier, début février) ;
- la journée olympique (le 23 juin).





Cérémonie de remise des labels génération 2024 et ouverture officielle de la classe Pierre de Coubertin - Alice Milliat - Sciences Po Campus Reims - décembre 2019

RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

L'ESSENTIEL

- La politique éducative de santé constitue un facteur essentiel de bien-être des élèves, de réussite scolaire et d'équité.
- L'académie de Reims est particulièrement engagée contre le changement climatique, pour la transition écologique et pour le développement durable.
- Plusieurs instances aident les jeunes à s'engager pleinement afin de devenir des citoyens éclairés, engagés et responsables.
- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait de la lutte contre le harcèlement une priorité nationale, et en juin 2019 un plan d'action est venu renforcer les dispositifs déjà existants.

Une École promotrice de santé

L'École joue un rôle fondamental dans l'éducation à la santé, la prévention, le repérage et l'orientation des élèves vers les partenaires de santé.

En inscrivant la promotion de la santé dans le projet d'école ou d'établissement, la démarche de l'École promotrice de santé permet de valoriser les actions éducatives et pédagogiques déjà mises en œuvre qui concourent à l'instauration d'un environnement de bien-être favorable à la réussite des élèves. Elle permet également de renforcer le lien entre les apprentissages et le développement des compétences psychosociales des élèves. Toutes les disciplines sont mobilisées dans le cadre du continuum éducatif, pour contribuer au parcours éducatif de santé, porté par le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) au sein de chaque établissement.

Le développement des compétences psychosociales s'appuie sur les pratiques éducatives des enseignants ainsi que sur des programmes ou interventions spécifiques, qui

permettent à chaque élève d'acquérir précocement des ressources individuelles en santé, facteur de réduction des inégalités sociales de santé présentes dès le plus jeune âge. Elles éveillent également l'empathie, le respect et l'attention à l'autre, nécessaires à l'intégration des valeurs portées notamment par l'enseignement des gestes de secours, la prévention des comportements violents, des conduites addictives et l'éducation à la sexualité.

La démarche École promotrice de santé engage les élèves qui pourront se porter volontaires en tant qu'ambassadeurs-santé dans un objectif de citoyenneté active. 4 collèges de l'académie (Paul Fort, Colbert, Saint-Rémi et Coubertin à Reims) sont impliqués dans le programme national de prévention du tabagisme « ASSIST », destiné aux classes de cinquième. Après une formation de 2 jours, les élèves portent le message éducatif à l'ensemble de la classe.

Des élèves engagés pour le climat et le développement durable

La question environnementale est désormais au cœur des programmes scolaires et les élèves doivent pouvoir s'engager sur des projets concrets au sein de leur établissement. Dans l'académie, de nombreux projets sont développés sur cette question : écocultures, végétalisation, création de potagers, hôtels à insectes... Les élèves sont déjà très mobilisés et leur engagement citoyen pour la planète et leur avenir témoigne de leur sens des responsabilités. L'école a cette mission de les accompagner pour que les établissements deviennent des lieux effectifs de la transition écologique.

Cette priorité est inscrite dans la loi pour une École de la confiance et huit mesures pour l'éducation au développement durable sont mises en œuvre depuis la rentrée 2019 :

L'une de ces mesures prévoit la généralisation des éco-délégués dans les établissements sco-

lares et leur accompagnement, ce qui représente une avancée importante. Leur mission est d'apporter leur engagement et leurs connaissances à leurs classes en faveur du développement durable. Ils sensibilisent leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique. Leurs représentants sont intégrés au comité de pilotage académique Éducation au développement durable.

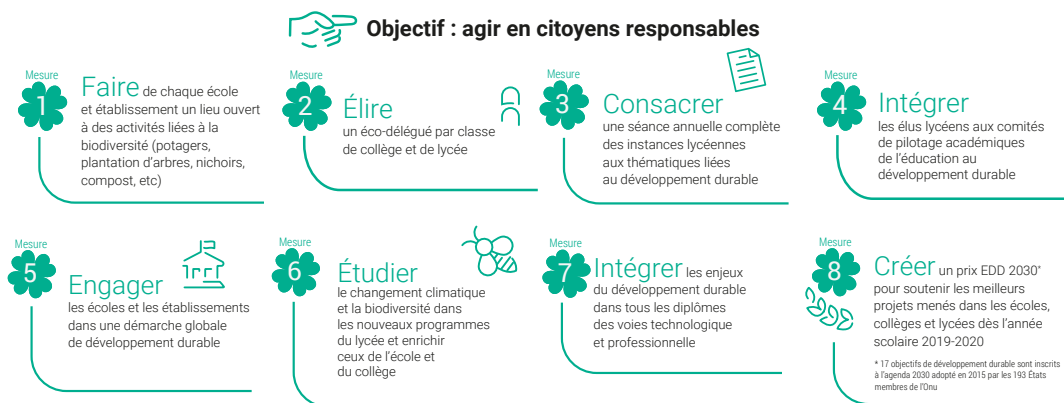
La généralisation des labels E3D qui consiste à faire des élèves des citoyens informés, critiques et engagés facilite également l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans une démarche de développement durable en apportant des solutions concrètes. **En 2020, 5 écoles, 6 collèges et 6 lycées sont engagés.**

Parmi les projets développés par l'académie, le concours annuel École verte destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement, annulé à cause du contexte sanitaire, sera reprogrammé pendant l'année.

8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale



ZOOM SUR LE COLLÈGE DE BOURBONNE-LES-BAINS (52)

Toute la communauté éducative de ce collège se mobilise en faveur du développement durable.

Tri des déchets, jardin pédagogique, circuits courts, co-voiturage entre les personnels..., tout est fait pour faire vivre le développement durable au quotidien.

ZOOM SUR LA MINI-ENTREPRISE « TREENEED » DU COLLÈGE MARYSE BASTIÉ À REIMS (51)

La mini-entreprise « TreeNeed » du collège Maryse Bastié à Reims a remporté le prix du développement durable en juin 2020. Sensibilisés au problème de la déforestation, les élèves ont décidé d'organiser des événements afin de récolter des fonds pour acheter des arbres.



Équipe de la mini-entreprise « TreeNeed » du collège Maryse Bastié à Reims (51)

Des élèves citoyens et engagés

Vie collégienne et lycéenne

Outre les éco-délégués, la promotion de l'engagement des élèves se traduit dans l'académie par l'élection des membres des conseils de vie collégiennes (CVC), des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) et du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL). Le CVC est une instance d'échange et de dialogue entre élèves et entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Le CVL rassemble des représentants des lycéens (qui expriment les idées, attentes et préoccupations de tous les élèves), des personnels et des parents d'élèves. Le CAVL formule des avis sur la vie dans les lycées de l'académie et sur le travail scolaire.

Le dynamisme de notre académie se traduit par un fort taux de participation aux élections des délégués des élèves au conseil de la vie lycéenne (49% contre 37% au niveau national).

Le SNU pour être acteur de la citoyenneté

Le SNU s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles, de 16 à 18 ans. Il prend la forme d'un service civique d'un mois obligatoire, suivi d'un engagement plus long sur la base du volontariat. Sa mise en place a commencé avec une phase de cohésion en juin 2019 avant une mise en œuvre progressive vers sa généralisation à partir de 2021. En 2019, 191 volontaires avaient été accueillis au lycée des métiers de Bazeilles dans les Ardennes, l'un des 13 départements pilotes en France.

Une première évaluation menée par l'Institut national de jeunesse et l'éducation populaire (INJEP) a permis de montrer que les jeunes ont majoritairement apprécié la mixité sociale et territoriale, les activités physiques, inspirées des préparations militaires, l'apprentissage des gestes de premiers secours et les simulations de crise (accidents de la route, inondation, attentat...).

Le contexte sanitaire a conduit à l'annulation du séjour de cohésion 2020. Cependant, les services en charge du SNU dans chaque département restent mobilisés pour accompagner les volontaires dans la recherche et la réalisation de leurs missions d'intérêt général.

La lutte contre le harcèlement scolaire renforcée

Le harcèlement entre élèves est un fléau insupportable qui continue de frapper les écoles, collèges et lycées, et de faire souffrir des élèves. Entre 5 à 10 % des élèves en seraient victimes.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait de la lutte contre le harcèlement une priorité nationale, et en juin 2019 un plan d'action est venu renforcer les dispositifs déjà existants.

L'académie de Reims est pleinement mobilisée contre le harcèlement. Une mission académique a été créée sur ce sujet, un ambitieux projet académique de prévention et d'action construit, et des référents « harcèlement » et des relais « non au harcèlement » identifiés dans tous les départements, circonscriptions et établissements.

Ce projet se décline en 4 volets principaux.

Informer

Informer élèves, familles et personnels sur la réalité du harcèlement en milieu scolaire. Dans toutes les écoles et tous les établissements, les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation au harcèlement. Des temps forts sont également régulièrement organisés afin de mettre en lumière ce phénomène, en particulier lors de la **journée de mobilisation nationale contre le harcèlement** qui interviendra cette année le **5 novembre 2020**.

Plus de 60 écoles, collèges et lycées ont participé en 2019-2020 au concours « **Non au harcèlement** » qui distingue des productions de tous types (affiches, vidéos...) réalisés par les élèves eux-mêmes et permettant de sensibiliser le plus grand nombre.

Prévenir

Prévenir les situations de harcèlement et agir avant que celui-ci n'apparaisse. L'engagement des élèves est absolument déterminant pour

intervenir au plus tôt. Faire des élèves des acteurs à part entière de la lutte contre le harcèlement est donc une priorité et tout est fait pour encourager la prise d'initiative et de responsabilité des élèves.

Bien des établissements conçoivent également des projets innovants, et cela a notamment été le cas l'an dernier du lycée Monge de Charleville-Mézières dont les étudiants de la classe passerelle ont créé un **jeu éducatif** dénommé « **Harcel'Heure** », distingué par la Région Grand Est en novembre 2019 au titre des trophées « Grand Est Jeunes Talents ».

Prendre en charge

Prendre en charge toutes les situations de harcèlement. Cette prise en charge se fait à l'échelle de chaque école et de chaque établissement, avec l'aide d'une équipe académique pour les cas les plus graves. Plus de 50 situations ont été signalées en 2019-2020 grâce au numéro vert 3020.

Plus de 500 collégiens et lycéens ont été formés et sont devenus des « **ambassadeurs** » de cette lutte dans leurs établissements et auprès de leurs camarades. Le conseil académique de la vie lycéenne a également fait de cette lutte une priorité de son action en 2019-2020.

Former

Former les équipes éducatives à la détection et au traitement des situations de harcèlement. En 2019-2020, **plus de 300 personnels du second degré** ont bénéficié d'un temps de formation sur ce sujet, et parce que le harcèlement commence souvent dès le plus jeune âge **tous les directeurs d'école de l'académie ont été sensibilisés**.

Afin de renforcer la formation et la mobilisation des équipes, l'académie organisera dans les prochains mois des **assises académiques de la lutte contre le harcèlement**.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)





2



AU PLUS PRÈS
DES FAMILLES,
DES TERRITOIRES
ET
DES PERSONNELS

DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX FAMILLES

L'ESSENTIEL

- La période du confinement a profondément renouvelé la relation entre l'École et les familles en faisant de la maison un espace scolaire et en redonnant aux familles un rôle essentiel dans la scolarité des enfants.
- En s'appuyant sur cette expérience inédite, l'École doit véritablement reconnaître les parents comme des membres à part entière de la communauté éducative, et les premiers partenaires éducatifs de l'École à laquelle ils confient leurs enfants dans un esprit de co-éducation.

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

La mallette des parents

Le site mallettedesparents.education.gouv.fr mis en ligne en septembre 2018 permet aux parents de disposer des informations et des conseils nécessaires pour bien suivre et bien accompagner la scolarité de leurs enfants.

L'équipe éducative y trouve des ressources pour préparer des rencontres avec les familles sur des sujets aussi importants que l'alimentation, le sommeil, l'utilisation des écrans, l'orientation et la manière de soutenir son enfant dans ses apprentissages.



Les espaces parents

Les espaces parents sont un dispositif favorisant le dialogue entre les équipes pédagogiques et les parents d'élèves. Ceux-ci permettent aux parents d'élèves de poser librement les questions qui les préoccupent, d'échanger avec l'équipe éducative sur leurs besoins et ceux de leurs enfants. Les parents participent ainsi de manière plus active à la vie de l'école et à la scolarité de leur enfant.

Dans l'académie de Reims, plus de la moitié des réseaux d'éducation prioritaire ont ainsi déjà créé un espace parents..

Le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

Ce dispositif de formation vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Gratuites, ces formations dispensées au sein des écoles, des collèges et des lycées ont pour objectif de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

Encourager la participation des parents d'élèves au fonctionnement de l'École

Des parents présents et représentés au sein de l'École

Les parents ont une place essentielle au sein des écoles, des collèges et des lycées pour accompagner leur enfant dans la construction de son parcours de réussite, avec les équipes éducatives et pédagogiques.

Ceux qui le souhaitent peuvent également s'impliquer dans la vie des écoles et des établissements comme représentant des parents d'élèves au sein des différentes instances et conseils qui existent (conseil d'école, conseil de classe, conseil d'administration...).

Des premières semaines essentielles pour la démocratie scolaire

Les **semaines de l'engagement citoyen** qui se tiendront à l'École du 14 au 25 septembre seront un temps fort de mobilisation autour des enjeux de la démocratie scolaire et permettront de sensibiliser chacune et chacun à l'importance de l'engagement civique au sein de l'École.

À cette occasion, l'académie diffusera une vidéo appelant les parents d'élèves à s'impliquer dans les élections des parents d'élèves qui se dérouleront les 9 et 10 octobre 2020, lors de la **semaine de la démocratie scolaire**.

Soutenir financièrement les familles

Une allocation de rentrée scolaire augmentée de 100 euros

À la rentrée 2020, chaque famille bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire verra cette allocation exceptionnellement augmenter de 100 euros pour chacun de ses enfants remplissant les conditions d'attribution de la prestation.

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire sera ainsi porté à :

- 469,97 € par enfant de 6 à 10 ans ;
- 490,39 € par enfant de 11 à 14 ans ;
- 503,91 € par enfant de 15 à 18 ans.

Des fonds sociaux sanctuarisés

En complément de ces aides, le ministère prévoit de reconduire cette année l'intégralité des montants dédiés aux fonds sociaux pour soutenir la scolarité des enfants des familles les plus fragiles.

Les cafés des parents

La crise sanitaire a montré l'importance du lien avec les familles pour les élèves de pré-élémentaire qui ne possèdent pas une autonomie scolaire suffisante. Différentes actions de coéducation sont proposées tout au long de l'année, parmi lesquelles des cafés de parents.

ZOOM SUR LE CAFÉ DES PARENTS ET LE DISPOSITIF DE COÉDUCATION EN MATERNELLE À ROMILLY-SUR-SEINE (10)

Fruit d'une expérimentation menée depuis 2017 dans l'école du REP « Langevin », et dans le cadre d'une réflexion mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative, un café des parents commun sur les écoles du quartier prioritaire de la ville (Ecoles Primaire Robespierre, Maternelle Gambetta & Élémentaire Gambetta) a été mis en place à l'échelle des deux REP de la commune.

Lieu convivial d'écoute, il permet à 25 parents d'échanger directement avec les directrices, directeurs. Les partenaires sont associés dans le but d'accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur pour leur enfant.

Des sujets variés permettent de partager plus facilement autour par exemple du bien être à l'école. Les partenaires infirmières scolaires, psychologues de l'Éducation nationale, RASED, apportent des regards complémentaires et leur expertise en réponse aux questions posées par les parents.

DESSINER UNE ÉCOLE POUR CHAQUE TERRITOIRE

L'ESSENTIEL

- Attentive à la diversité des territoires, l'École adapte ses politiques aux contextes locaux pour corriger les inégalités territoriales et construire avec les acteurs de proximité un avenir ambitieux pour chaque territoire.
- La préparation de la rentrée 2020 a marqué une nouvelle étape dans le soutien aux territoires avec 1248 postes supplémentaires dans le premier degré public, dont 60 pour l'académie de Reims.
- Caractérisée par des territoires extrêmement contrastés, l'académie de Reims a fait depuis plusieurs années de l'attention aux territoires un axe prioritaire de sa politique, développant une expertise reconnue au niveau régional.

Garantir une offre scolaire de qualité dans les zones rurales

Faire vivre les conventions ruralité

Dans chacun des quatre départements de l'académie une convention ruralité a été signée qui permet de co-construire avec l'ensemble des élus concernés (communes, intercommunalités et conseil départemental) des politiques éducatives audacieuses en faveur de la ruralité, dans le premier comme dans le second degré.

En partant d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, des projets éducatifs de territoire sont ainsi conçus en s'appuyant sur des démarches innovantes liées au numérique, aux sciences ou encore à la culture, pour dessiner une école rurale du XXI^e siècle dynamique et attractive.

Un travail particulier a ainsi été mené entre l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, la DRAC et les structures culturelles du territoire afin de faciliter l'accès à la culture des élèves des territoires ruraux, par le biais notamment des dispositifs « Projets Artistiques globalisés » ou « Création en cours ».

Un effort soutenu en faveur des écoles rurales

En dépit de la baisse démographique continue qui frappe les territoires ruraux de l'académie, une politique ambitieuse de soutien et d'accompagnement aux écoles rurales a été mise en place afin d'assurer l'égal accès de tous à une école de qualité.

À l'instar des dédoublements menés en éducation prioritaire, 50 classes de CP et de CE1 situées dans les zones rurales fragiles bénéficient ainsi d'effectifs réduits permettant d'offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage.

L'académie a également mis en œuvre la promesse du Président de la République de ne fermer aucune école ni aucune classe en milieu rural sans l'accord du maire.

Un accompagnement spécifique des enseignants exerçant en milieu rural

Parce qu'enseigner en milieu rural constitue un contexte de travail très spécifique, l'académie a également veillé à développer un accompagnement particulier des personnels qui y in-

terviennent, aussi bien dans leur formation initiale, lors de leur entrée dans le métier, que dans leur formation continue. De plus, la publication d'un guide académique sur la création d'une école du socle en milieu rural permet aux équipes enseignantes du premier et du second degré de travailler ensemble sur les parcours des élèves.

Poursuivre l'effort engagé en faveur de l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire dans l'académie de Reims :

- + de 20 % des élèves de l'académie ;
- 20 réseaux d'éducation prioritaire (20 collèges, 86 écoles) ;
- 10 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (10 collèges, 58 écoles).

Un engagement permanent

Dans un objectif de justice sociale et territoriale, l'École mobilise au profit des élèves des écoles et collèges en éducation prioritaire des moyens extrêmement importants afin de leur assurer les meilleures conditions possibles d'apprentissage. Les dédoublements de classe et la distribution de petits-déjeuners dans les écoles en sont un exemple.

Afin d'assurer une meilleure coordination entre les très nombreux acteurs intervenant au sein des quartiers prioritaires de la ville, l'État a mis en place le dispositif des « cités éducatives », qui permet de fédérer tous les partenaires de l'École pour mieux agir tous ensemble. Dans l'académie de Reims, deux territoires bénéficient du label « cité éducative » : le quartier Croix-Rouge à Reims, et le quartier Ronde Couture à Charleville-Mézières.

Accompagner et former les personnels aux spécificités de l'éducation prioritaire

L'académie de Reims a fait de l'accompagnement et de la formation des personnels de l'éducation prioritaire une priorité afin d'apporter à chacun tous les outils nécessaires permettant de répondre aux besoins des élèves et d'assurer la réussite de tous. 10 formateurs académiques sont ainsi mobilisés pour construire au plus près du terrain et en lien avec les pilotes des réseaux les formations utiles aux personnels du 1er comme du 2nd degré.

L'évaluation et la recherche au cœur de l'éducation prioritaire

La démarche d'évaluation et de réflexion est consubstantielle à l'éducation prioritaire dont la culture est d'être un véritable laboratoire d'idées et d'innovations.

Les réseaux d'éducation prioritaire accordent ainsi une très grande place aux recherches-actions qui permettent de mettre en place de nouveaux dispositifs en bénéficiant de l'accompagnement de chercheurs spécialistes des sciences de l'éducation qui vont en étudier le déploiement et en mesurer les effets. Des exemples :

- recherche-action sur l'usage des évaluations nationales avec le CNRS
- recherche-action sur l'évaluation des formations avec l'Inspé de Reims
- recherche-action sur le rôle des pilotes des réseaux avec l'Institut français de l'éducation, le CNAM et l'Urca ;
- recherche-action sur les réseaux-apprenants avec Canopé et la DGESCO.

La refondation de l'éducation prioritaire engagée en 2014 se poursuit et est entrée dans une nouvelle phase avec l'évaluation par chaque réseau des projets mis en œuvre de 2015 à 2019. Ce temps d'évaluation est extrêmement précieux pour la vie des réseaux puisqu'il a permis aux équipes de définir les perspectives prioritaires pour créer une école bienveillante et exigeante garante de la réussite de tous les élèves.

Travailler en réseau

À l'instar d'autres académies, l'académie développe depuis plus d'un an une expérimentation originale fondée sur la construction d'une politique éducative ambitieuse et cohérente à l'échelle d'un territoire de vie et de scolarisation, par la mise en réseau des écoles, des collèges et des lycées de ce territoire.

Un réseau expérimentateur a d'ores et déjà été constitué dans chacun des départements de l'académie, et partout les équipes ont commencé à construire des projets de réseau innovants en concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire (collectivités, associations...).

Chaque projet détermine des priorités d'action éducatives et pédagogiques en fonction des diagnostics réalisés et des spécificités locales. Ainsi à Romilly-sur-Seine, ce sont le langage oral et la mobilité qui ont été placés au centre de la réflexion par les équipes.

- Ardennes : le réseau du sud des Ardennes (3 lycées, 7 collèges sur 8 sites, 35 écoles, 1 MFR, 1 CFA) ;
- Aube : le réseau de Romilly-sur-Seine (2 lycées, 5 collèges, 47 écoles) ;
- Marne : le réseau de Sézanne (1 lycée, 6 collèges, 38 écoles) ;
- Haute-Marne : le réseau de St-Dizier (2 lycées, 3 collèges, 39 écoles).

Relancer les internats scolaires

Un plan national de revitalisation des internats

Afin de donner aux internats scolaires un nouvel élan, un grand plan « internats du XXI^e siècle » a été lancé en juillet 2019 qui distingue 3 types d'internat construits autour d'un projet éducatif fort :

- l'internat thématique sous la forme de résidence à thème, imaginé prioritairement pour les zones rurales autour d'une identité claire et attractive (artistique, sportif, numérique, international, scientifique, professionnel, écologique) ;
- l'internat d'excellence, qui s'articule à la politique de la ville et offre des conditions éducatives adaptées à des élèves issus de l'éducation prioritaire ;
- l'internat d'un campus des métiers, qui s'inscrit dans le projet éducatif des campus de métiers et dans la revalorisation de la voie

professionnelle ;

Un appel à projets national va être lancé afin de labelliser les internats répondant aux enjeux des territoires.

Des internats, leviers de la politique académique en faveur des territoires

Les internats en chiffres dans l'académie :

- 55 établissements proposent des internats (2 EREA, 6 collèges, 47 lycées) ;
- 6 000 élèves et étudiants accueillis (100 élèves en EREA, 80 collégiens, 5 100 lycéens, 720 étudiants).

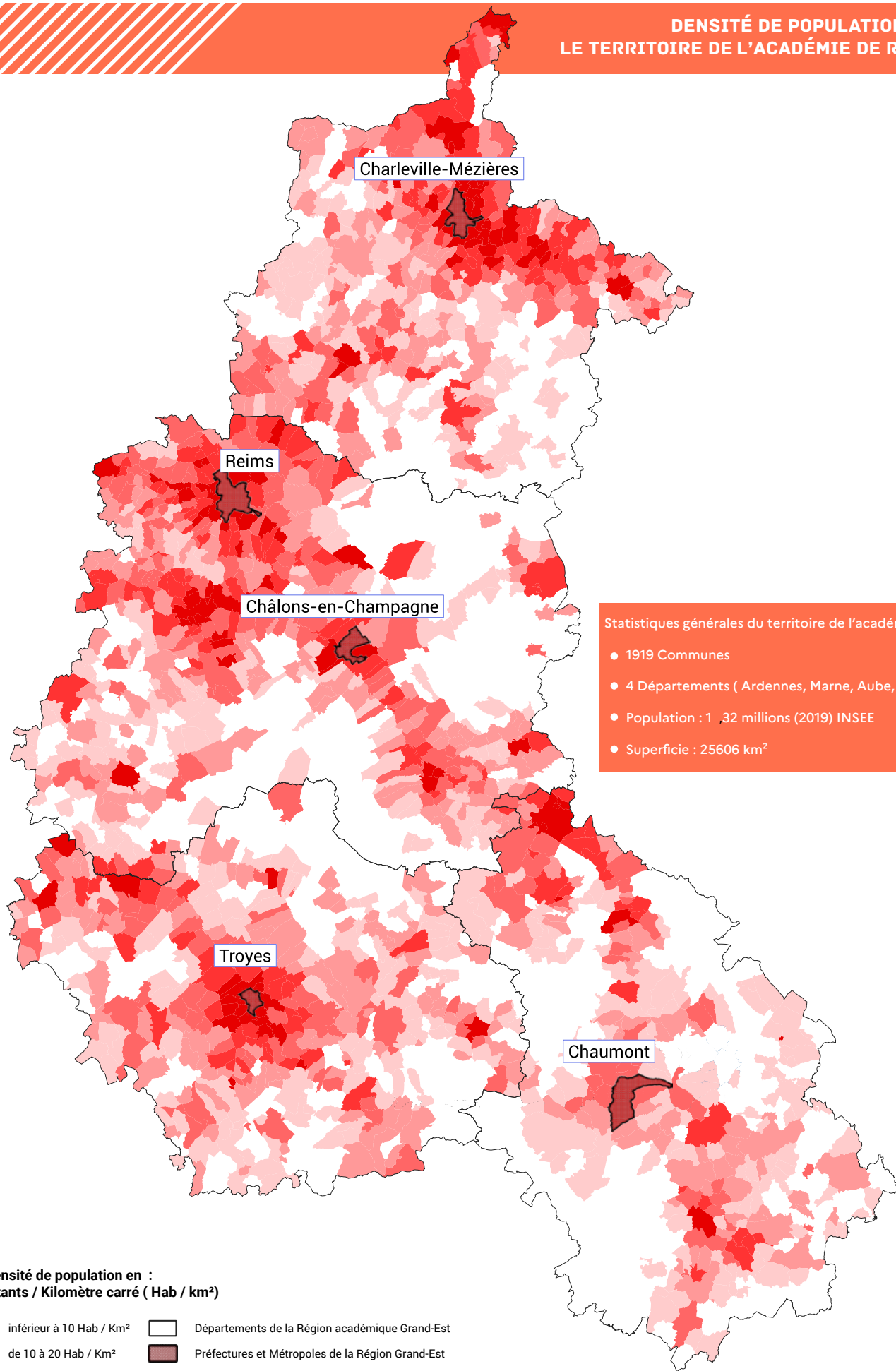
Dans un territoire aussi étendu et contrasté tel que celui de l'académie de Reims, la mobilité doit devenir un véritable levier de la réussite des élèves pour permettre à chacun de construire un parcours scolaire ambitieux en adéquation avec ses envies, et les internats ont un rôle majeur à jouer.

Loin de n'être qu'un lieu d'hébergement, chacun des internats de l'académie est construit autour d'un véritable projet éducatif et pédagogique, porteur d'une ambition pour chacun des élèves qu'il accueille. L'académie de Reims s'engagera donc résolument dans l'appel à projets national qui sera lancé.

ZOOM SUR JOINVILLE (52), UN PROJET D'INTERNAT ASSOCIANT COLLÉGIENS ET LYCÉENS

À Joinville (52), l'internat du lycée Philippe Lebon accueille depuis la rentrée 2018 des élèves du collège Cressot, ce qui non seulement constitue une vraie aide pour les familles mais permet également d'assurer aux collégiens internes des conditions d'étude extrêmement favorables à leur réussite, et dans un esprit de continuité collège-lycée.

DENSITÉ DE POPULATION : LE TERRITOIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS EN 2019



ANCRRER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES PRATIQUES QUOTIDIENNES

L'ESSENTIEL

- Le numérique éducatif est aujourd'hui devenu incontournable à l'École, offrant aux élèves, aux familles et aux personnels de nouvelles solutions permettant de faciliter les apprentissages, de personnaliser les parcours et de favoriser l'équité territoriale.
- La crise sanitaire a conduit personnels et élèves à se saisir plus que jamais des possibilités offertes par les outils numériques. Des États généraux du numérique pour l'éducation seront organisés cet automne pour tirer tous les enseignements de cette période sur la place du numérique à l'École.

Une académie résolument tournée vers le numérique

Le numérique dans les pratiques pédagogiques des enseignants

L'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques passe par un effort important d'équipement des écoles, des collèges et des lycées, réalisé par les collectivités en lien avec l'École, mais aussi par la formation des équipes pédagogiques et éducatives à l'utilisation de ces nouvelles ressources, et notamment celles offertes par les environnements numériques de travail (ENT).

Grâce à la mobilisation des équipes de la délégation académique pour le numérique éducatif et des référents numérique présents au plus près des écoles, des collèges et des lycées, l'académie assure à tous les enseignants un accompagnement de proximité, adapté à leurs besoins et à leur contexte professionnel.

Le développement des compétences numériques des élèves

La maîtrise des compétences numériques est indispensable pour permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques et pour garantir une insertion professionnelle réussie. La présence du numérique dans les enseignements a donc été renforcée.

Dans le premier degré les élèves bénéficieront d'une initiation au codage, au collège d'un apprentissage du code et au lycée général et technologique d'un enrichissement des enseignements numériques avec un enseignement obligatoire de « sciences numériques et technologie » en seconde, et un enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques en première et en terminale.

Afin d'attester le niveau de maîtrise de ces compétences numériques, les élèves de 3e et les lycéens de première et de terminale vont être amenés à passer une certification numérique grâce à la plateforme Pix.

Le programme « lycée 4.0 » : une généralisation à tous les lycées de l'académie

Un programme porté par la Région Grand Est

En étroite partenariat avec les trois académies du Grand Est, la Région Grand Est a développé le programme « lycée 4.0 » qui assure à chaque lycéen des conditions de travail modernes, répondant aux enjeux pédagogiques d'aujourd'hui et contribuant à faciliter son insertion professionnelle.

Ce programme repose notamment sur la remise à chaque lycéen d'un ordinateur portable, sur la création d'un réseau wifi dans chaque lycée, et sur la mise à disposition de ressources pédagogiques numériques abondantes.

Un programme généralisé à la rentrée 2020

Lancé en 2017 et progressivement déployé dans l'académie, ce programme est désormais effectif dans tous les lycées de l'académie, professionnels, technologiques et généraux.

L'académie a accompagné le déploiement de ce programme par un effort sans précédent de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques des lycées 4.0 pour leur permettre de s'approprier le dispositif et favoriser ainsi la réussite de chaque lycéen.

En faisant de l'enseignement à distance la règle et du numérique une modalité pédagogique incontournable, l'épreuve du confinement a montré combien l'équipement des élèves et le développement d'une véritable culture numérique partagée au sein de chaque lycée 4.0 constituaient une chance et un puissant levier de réussite pour les lycéens de l'académie.

Les États généraux du numérique pour l'éducation : une stratégie pour demain co-construite avec l'ensemble de la communauté éducative

Les États généraux du numérique pour l'éducation seront l'occasion de dresser le bilan de la continuité pédagogique mise en place durant la période de confinement et des actions antérieures, de mettre en valeur les projets et les initiatives innovantes menés dans les académies et d'identifier les défis à relever et les propositions à partager.

Ils impliqueront l'ensemble des acteurs concernés par le numérique éducatif (parents, enseignants, élèves, cadres de l'éducation, collectivités, associations, partenaires) afin de construire une réflexion collective la plus large et la plus partagée possible.

Ils permettront de dynamiser la place du numérique dans l'École, d'alimenter la réflexion sur les ajustements ou les évolutions stratégiques du numérique pour l'éducation et de contribuer à une stratégie partagée.

L'ensemble de la démarche est structurée autour de 5 grandes thématiques :

- enseigner et apprendre avec le numérique ;
- un égal accès au numérique pour tous ;
- travailler ensemble autrement / culture numérique professionnelle commune ;
- un numérique responsable et souverain ;
- gouvernance et anticipation.

ZOOM SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE DANS L'ACADÉMIE

Ces États généraux articuleront une phase territoriale avec des États généraux organisés en académie entre le 7 septembre et le 16 octobre, et une phase nationale avec des États généraux nationaux qui se tiendront les 4 et 5 novembre prochains à Poitiers.

Pour l'académie de Reims, 3 demi-journées seront ainsi organisées, une à l'échelle de chaque département dédiée à l'école primaire, une à l'échelle de l'académie consacrée aux collèges, et une à l'échelle de la région académique portant sur les lycées.



ACCOMPAGNER LES PERSONNELS VERS L'ÉCOLE DU XXI^E SIÈCLE

L'ESSENTIEL

- Mieux former et mieux accompagner les enseignants, c'est aussi permettre aux élèves de mieux apprendre. L'École investit donc beaucoup dans la formation de ses personnels et le développement de leurs compétences professionnelles.
- Le développement des compétences professionnelles des personnels s'inscrit également dans la transformation en profondeur de la gestion des ressources humaines du ministère, et le déploiement d'un service de ressources humaines de proximité dont l'objectif premier est de mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnels.

Poursuivre la rénovation de la formation initiale

La création des Inspé

La formation initiale des professeurs a été profondément renouvelée en 2019 avec la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) qui ont permis d'ancrer les Inspé dans l'enseignement supérieur en adossant mieux la formation à la recherche universitaire, de réaffirmer le caractère national de ces instituts et la place de l'Etat employeur dans la construction de cette formation professionnalisante.

Composante de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), l'Inspé de Reims est implantée dans les quatre départements de l'académie où elle forme, en partenariat étroit avec l'académie de Reims, les professeurs stagiaires de l'académie dans le cadre du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

Répondre aux besoins des jeunes enseignants

Afin de renforcer le lien entre stage de terrain et formation universitaire, des temps d'analyse de pratiques ont été mis en place à la rentrée 2018 pour favoriser les échanges entre pairs et la consolidation des compétences professionnelles des professeurs stagiaires. Plébiscités par tous, ces espaces collectifs réflexifs sont reconduits pour la 3e année.

Pour préparer les professeurs stagiaires aux défis que l'École a pu rencontrer au printemps dernier, l'Inspé leur proposera cette année dès la rentrée une formation spécialement consacrée au moyen d'assurer la continuité pédagogique à distance.

FOCUS : SUSCITER ET SOUTENIR LES VOCATIONS, LA PRÉPROFESSIONNALISATION

À la rentrée 2019, le ministère a créé un dispositif particulier destiné aux étudiants qui souhaitent devenir professeur et qui peuvent dès leur 2^e année de licence (L2) entrer dans un parcours de préprofessionnalisation qui pendant trois années leur permettra de découvrir progressivement le métier d'enseignant et de sécuriser leur parcours jusqu'au concours de recrutement.

Recrutés sous contrat avec des conditions de rémunération attractives (693 euros par mois) et cumulables avec les bourses, ces étudiants bénéficieront d'une formation théorique

complémentaire et travailleront 8 heures par semaine dans les écoles et établissements selon les modalités suivantes :

- L2 : ils observeront et feront du soutien scolaire, dans le cadre du dispositif Devoirs faits notamment ;
- L3 : ils pourront intervenir en classe sous la responsabilité d'un enseignant tuteur ;
- M1 : ils pourront prendre en charge une classe avec l'appui d'un professeur.

Après avoir recruté 40 étudiants à la rentrée 2019 qui ont travaillé dans les écoles de l'académie en 2019-2020 et entament à la rentrée 2020 leur 2^e année de préprofessionnalisation, l'académie a recruté de nouveau 40 étudiants de L2, qui seront affectés cette fois pour moitié dans le premier degré et pour moitié dans le second degré.

Permettre à tous les personnels de se former tout au long de leur parcours professionnel

Un nouveau modèle de formation continue

En septembre 2019 le ministère a publié un schéma directeur national de la formation continue des personnels de l'Éducation nationale qui permet de définir et structurer l'ambition du ministère en matière de formation, et vise en particulier le développement de formations de proximité répondant aux besoins des personnels et permettant d'acquérir de nouvelles compétences.

Le plan académique de formation de l'académie s'inscrit dans ce schéma, veille à favoriser le développement professionnel individuel et collectif, et à permettre à ceux qui le souhaitent d'évoluer personnellement et professionnellement.

Il accorde une place importante à l'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives qui souhaitent bénéficier d'actions de formation ciblées répondant à des problématiques particulières, formations qui seront conçues avec elles par les ingénieurs de formation des services académiques.

Une formation à distance qui se développe

Afin d'enrichir l'offre de formation et d'en faciliter l'accès en mobilisant les ressources du numérique, l'académie s'est particulièrement attachée cette année à concevoir des modules comprenant une part de formation à distance.

Le nombre de modules hybrides, associant présentiel et distanciel, est ainsi passé de 5 % à la rentrée 2019 à 18 % à la rentrée 2020, permettant à la formation continue de réaliser un véritable bond dans les nouvelles réalités numériques.

Encourager l'innovation et la créativité pédagogiques

L'innovation, un formidable levier de changement

L'innovation et la créativité sont des leviers formidables pour motiver les élèves, donner goût aux savoirs et faciliter les apprentissages. Le confinement a montré combien les enseignants pouvaient se montrer volontiers inventifs et audacieux pour construire de nouvelles conditions de réussite des élèves.

C'est la mission de la cellule académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) que d'impulser, soutenir, former et accompagner les équipes dans leurs pratiques innovantes et leurs projets expérimentaux.

À la rentrée scolaire 2020, 50 projets innovants seront suivis par les 10 accompagnateurs de la CARDIE, avec au centre des innovations cette année la prise en compte des élèves à besoins particuliers, le bien-être à l'école et le plaisir d'apprendre, l'aménagement des espaces scolaires et l'hybridation des enseignements.

Les journées académiques de l'innovation

Des journées académiques de l'innovation permettent chaque année de valoriser projets innovants et expérimentations, de diffuser les bonnes pratiques et de prendre le temps de réfléchir et de repenser l'École grâce à des conférences et à des ateliers. Ces journées, au

succès grandissant (plus de 400 inscrits l'an dernier), mettent tous les ans en lumière un thème particulier lié à l'actualité de la réflexion pédagogique. Dans le prolongement de l'expérience du confinement, les prochaines journées académiques de l'innovation auront ainsi pour thème en 2021 « formes scolaires, espaces scolaires ». Elles s'attacheront à poser la question des nouveaux espaces de travail physiques et numériques.



Journée académique de l'innovation - Comédie de Reims - février 2020

ZOOM SUR LE COLLÈGE-LAB PIERRE DE COUBERTIN DE CORMONTREUIL (51)

Le « collège-lab » est un dispositif national imaginé pour intégrer véritablement le numérique dans le projet pédagogique et éducatif global de l'établissement, en favorisant les pratiques innovantes comme permettre aux élèves et aux enseignants de venir avec leur propre matériel numérique (démarche BYOD : bring your own device).

Dans l'académie de Reims, ce dispositif expérimental est mis en œuvre depuis deux ans au sein du collège Pierre de Coubertin de Cormontreuil, avec un accompagnement attentif de la délégation académique au numérique éducatif et de la cellule académique en recherche-développement, innovation et expérimentation.

La réflexion engagée au sein du collège a notamment amené à réinterroger l'aménagement des espaces scolaires, et un travail particulièrement innovant a été mené en ce sens grâce à un partenariat conclu avec les étudiants du BTS design d'espace du lycée Marc Chagall de Reims.

Ce projet fait également l'objet d'un travail de recherche menée par une doctorante de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) qui analyse les évolutions combinées des pratiques enseignantes et des espaces d'apprentissage dans un environnement BYOD.



LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Avec 955 745 élèves, 213 344 étudiants, 41 764 apprentis et 95 037 personnels, la région académique Grand Est constitue, depuis le 1^{er} janvier 2020, le nouvel échelon stratégique régional de l'administration déconcentrée des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La nouvelle organisation territoriale vise à améliorer la cohérence des politiques publiques pour assurer un meilleur service aux usagers sur les territoires. Elle est organisée autour des compétences suivantes :



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

MISSIONS ET DOMAINES D'ACTION

Définition des orientations stratégiques dans les 3 académies

Transformation de l'action administrative

Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Politiques interministérielles

Relations partenariales

Fonds européens

Information, orientation et lutte
contre le décrochage scolaire

Politique
des achats

Numérique
éducatif

Relations européennes
et internationales

Formation professionnelle initiale
et continue, et apprentissage

Contrat de plan
État-Région

Schéma prévisionnel des formations
des collèges et lycées publics (EPLÉ)

Politique
immobilière

En matière d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation (ESRI), la Région académique Grand Est accompagne les établissements supérieurs dans une logique de proximité. Elle est notamment chargée du Dialogue stratégique et de gestion (DSG) des universités, du lien entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, et du suivi des opérations immobilières universitaires.

Pour renforcer la cohérence des politiques publiques éducatives au service des enfants et des jeunes, le gouvernement a décidé de transférer les services régionaux et départementaux Jeunesse et Sport à l'Éducation nationale (région académique et directions des services départementaux de l'Éducation nationale) au 1^{er} janvier prochain. Une même administration servira une meilleure continuité du temps de l'enfant.

La gouvernance de la Région académique Grand Est s'articule autour du recteur de région, chancelier des universités du Grand Est, Jean-Marc Huart, qui est également recteur de l'académie de Nancy-Metz. Il élabore le **projet régional qui s'appuie sur les forces éducatives du Grand Est en préservant les spécificités territoriales** avec la rectrice Fabienne Blaise, déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi qu'Agnès Walch Mension-Rigau, Rectrice de l'académie de Reims et Elisabeth Laporte, Rectrice de l'académie de Strasbourg.

Conformément à la feuille de route, un pôle d'expertise « développement éducatif des territoires » sera élaboré à Reims et un pôle « transfrontalier et plurilinguisme » à Strasbourg.

RÉGION GRAND EST



Priorité jeunesse à la rentrée 2020 avec le plan « 1 jeune, 1 solution »

Au sortir de la crise de la COVID-19, l'ensemble des services de l'Etat (ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports ; ministère du Travail ; ministère de l'Enseignement supérieur, etc.) se sont mobilisés pour élaborer le plan « 1 jeune, 1 solution » afin d'**accompagner les 16-25 ans dans la construction de leur projet d'avenir.**

Cette stratégie inédite est articulée autour de 3 axes :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- Orienter et former les jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir
- Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

Dans le Grand Est, l'ensemble des acteurs de la Région académique contribue à ce plan ambitieux.

L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans

À partir de la rentrée, **tout jeune entre 16 et 18 ans devra se trouver soit dans un parcours scolaire ou en apprentissage, soit en emploi, soit en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.** Cette mesure prévue par la loi pour l'École de la confiance, renforce les plans de mobilisation contre le décrochage et s'inscrit dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les partenaires réunis autour de l'Éducation nationale, la Région, la DIRECCTE, le DRJSCS et Pôle Emploi confient aux acteurs des **plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs** le repérage des publics concernés dans chaque territoire.

La formation vient renforcer les plans de mobilisation contre le décrochage et s'inscrit dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, dans le Grand Est, **de nouveaux « SAS Tremplin » vont être mis en place à la rentrée 2020 pour accompagner encore certains jeunes à construire leur avenir à l'issue du collège.** Concrètement, les élèves sortis de 3^e en recherche d'affectation seront accueillis dans des établissements scolaires et accompagnés pour construire un parcours adapté à leur situation individuelle.

Dans le Grand Est, des dispositifs variés sont proposés par les acteurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (M.L.D.S). À titre d'exemples :

- Dans l'académie de Nancy-Metz : des dispositifs d'accompagnement individualisé (DAIP) proposent des modules disciplinaires, d'immersion en vue d'une insertion dans une formation en lycée ou en apprentissage, dans une école de la 2^e chance, en entreprise, etc.
- Dans l'académie de Reims, ce sont 10 « SAS bilan » qui permettent de construire un parcours adapté de retour en formation initiale. Ils proposent une prise en charge sous statut scolaire durant 7 semaines pour réaliser un bilan sur les compétences et acquis scolaires, les compétences sociales, le projet/ parcours de formation avec immersion en formation dans un établissement scolaire ou en entreprise.
- Dans l'académie de Strasbourg, un dispositif en partenariat avec l'association UNIS CITE : le programme BOOSTER/MLDS prévoit, dans trois territoires, une reprise d'une formation par une alternance Service civique/Remobilisation & Parcours citoyen.

De plus, la Région académique est partenaire de nombreuses actions portées par d'autres structures : garantie jeunes, service civique, école de la 2^e chance, Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), service militaire volontaire, etc.

L'information sur les métiers et les formations en partenariat avec la Région Grand Est

L'État définit la politique d'orientation des élèves. Il a la responsabilité de l'orientation, de la validation des choix et de l'affectation. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel étend la compétence des Régions à l'information sur les métiers et les formations des publics scolaires et universitaires. Ainsi, pendant la scolarité en collège et en lycée, les Régions organisent en lien avec les services de l'État, des **actions d'information sur les métiers et les formations** qui y préparent.

En février 2020, une déclinaison de l'accord-cadre national a été signée dans le Grand Est par la Préfète de région, le Recteur de la région académique, le directeur de l'agriculture et de la forêt et le président du conseil régional. Dans cette dynamique en Grand Est, les partenaires ont travaillé pour mettre à disposition de la communauté éducative à la rentrée 2020 une « **boîte à outils numérique** ». Elle propose notamment des supports à utiliser dans le cadre des heures dédiées par l'Éducation Nationale à l'accompagnement à l'orientation. Les outils numériques sont d'autant plus utiles dans le contexte actuel qui a conduit les partenaires à proposer cet automne des événements à distance via des **salons virtuels**.

Par ailleurs, un **réseau d'ambassadeurs des métiers** va également être constitué pour faciliter les interventions des professions, des branches, des entreprises, dans les établissements.

Dans le cadre des **heures dédiées à l'orientation à chaque niveau du collège et du lycée**, les personnels d'information et d'orientation élaboreront des ressources pédagogiques en appui des **événements « métiers »**, faire connaître « Orient'est » via des **formations** des professeurs principaux et psychologues de l'Éducation nationale, et proposer des contenus relatifs à l'élaboration des projets d'orientation. Quelques exemples d'actions à venir dans la Région académique Grand Est : découverte des métiers du sport et de l'animation sportive, des carrières sanitaires et sociales, un salon de l'apprentissage à distance, etc.



LA VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Une 1^{re} **semaine des lycées professionnels**, organisée à l'échelle de la Région académique Grand Est en février 2020 a permis de valoriser la diversité des formations de cette **voie d'excellence**. Plus de 200 actions ont ainsi été organisées dans le Grand Est pour faire découvrir les métiers et les formations proposés aux élèves.

Cette semaine des lycées professionnels est un exemple d'actions engagées pour valoriser cette voie d'excellence et ses métiers. Elle a permis l'augmentation des intentions d'orientation vers la voie professionnelle.

Une 2^e édition de la « semaine des lycées professionnels » aura lieu du 16 au 20 novembre 2020.

La formation professionnelle

Dans le Grand Est, la transformation de la voie professionnelle impulsée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports se poursuit.

Un baccalauréat professionnel par famille de métiers et un CAP en 3 ans pour les élèves en difficulté en fin de 1^{re}

Un parcours en baccalauréat professionnel **plus progressif et plus lisible** a été mis en place depuis la précédente rentrée. L'organisation de la classe de 2^{de} par familles de métiers permet à tous les élèves d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leurs choix. À la rentrée 2020, 6 nouvelles familles seront mises en place. Au total, **9 familles de métiers** en classe de 2^{de} : métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ; métiers de la relation client ; métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, métiers des industries graphiques et de la communication ; métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment ; métiers de l'alimentation, métiers de la beauté et du bien-être ; métiers de l'aéronautique ; métiers de l'hôtellerie-restauration.

Quant aux **CAP**, ils pourront désormais être préparés en **1 an, 2 ans ou 3 ans** dans le cadre d'un parcours personnalisé en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Les campus des métiers et des qualifications, une synergie d'excellence

Le campus des métiers et des qualifications réunit, sur un territoire donné, un ensemble d'acteurs (rectorats, région, établissements publics locaux d'enseignement et établissements de l'enseignement supérieur, organismes de recherche, Direccte, tissu économique local, pôles de compétitivité, clusters, plateformes technologiques, etc.) pour construire une offre de formation initiale et continue dans un secteur professionnel

correspondant à un enjeu économique régional ou national.

Les campus des métiers et des qualifications, réseaux ouverts et coopératifs, contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Depuis février 2020, la région académique compte 10 campus des métiers et des qualifications : <https://www.education.gouv.fr/les-premiers-campus-des-metiers-et-des-qualifications-d-excellence-89532>

- Campus des métiers et des qualifications **Énergie et Maintenance Grand Est** porté par le lycée La Briquerie de Thionville
- Campus des métiers et des qualifications **Bois Grand Est** porté par l'ENSTIB d'Épinal
- Campus des métiers et des qualifications **Eco-Construction et efficacité énergétique Grand Est** porté par l'IUT Robert Schuman d'Illkirch
- Campus des métiers et des qualifications **Matériaux composites et plastiques Grand Est** porté par la plateforme Technologique Plastinnov – IUT De Moselle Est - Saint Avold
- Campus des métiers et des qualifications **Bio Académie Grand Est** porté par l'URCA de Reims
- Campus des métiers et des qualifications **Agro-alimentaire Grand Est** de Colmar porté par l'UHA

Campus des métiers et des qualifications Excellence :

- Campus des métiers et des qualifications **Procédés et matériaux innovants Grand Est** porté par le lycée Bazin de Charleville Mézières
- Campus des métiers et des qualifications **CaMéX-IA Grand Est** (digitalisation industrielle et intelligence artificielle) porté par l'ENSAM de Metz
- Campus des métiers et des qualifications **Industrie du futur et numérique Grand Est** porté par l'UHA de Mulhouse
- Campus des métiers et des qualifications **Grand Est Airport Training facility** (aéronautique) porté par le lycée Jean Zay de Jarny

Accompagnement et développement de l'apprentissage

Sur le volet de la formation professionnelle initiale par **apprentissage**, la Région académique comptait l'année dernière 41 764 apprentis dont 9263 apprentis relevant de l'Éducation nationale. Cet effectif est en augmentation depuis l'an passé de 4,9 %.

Dans le contexte inédit de la rentrée 2020, et pour limiter les conséquences de la crise économique, l'ensemble de la communauté éducative de la Région académique Grand Est est mobilisée pour accompagner les jeunes au plus près de leurs besoins dans leur parcours. Parce que l'apprentissage facilite l'entrée dans la vie professionnelle, il sera possible **d'accueillir des apprentis dans les classes de lycées** pour faciliter les parcours de formation professionnelle.

Par ailleurs, l'année 2020-2021 verra la poursuite de la **restructuration du réseau** d'organismes de formation par apprentissage de la Région académique.

En ce qui concerne le plan de transformation de l'offre de formation professionnelle initiale scolaire, pilotée par la Délégation régionale à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage, il repose sur deux axes : les **diplômes** et la **carte d'implantation des formations** qui y préparent. Un travail conjoint avec la Région est engagé pour l'adapter aux besoins des entreprises, aux évolutions des métiers et à la demande des familles.

LES NOUVEAUX PERSON

Les nouveaux inspecteurs de circonscription

Dpt	Nom - Prénom	Affectation
08	EVRARD Joël	SEDAN
08	KIFFER Olivier	REVIN
10	GARCIA-ARGUELLES Nathalie	BAR-SUR-SEINE
10	CIKMAZKARA-LITAIZE Kadriye	BAR-SUR-AUBE
10	CAHEZ Corinne	SAINT JULIEN ARCIS
51	BASTIEN Yann	CHALONS NORD
51	HORNEWER Eric	REIMS NORD
51	LAMIRAULT Cédric	REIMS SUD-EST
52	FABERT Sébastien	JOINVILLE
52	STOEHR Cindy	LANGRES

Les nouveaux chefs d'établissement

Dpt	Nom - Prénom	Affectation
08	EVRARD Eric	LPO BAZEILLES
08	DUPAS Lydie	CLG Jules FERRY - BOGNY-SUR-MEUSE
08	MACADRE-HELLOUIN Isabelle	CLG Jeanne MELIN - CARIGNAN - MARGUT
08	BRACONNIER Véronique	CLG Fred SCAMARONI CHARLEVILLE-MEZIERES
08	DAMECHE Kamel	LP SIMONE VEIL - CHARLEVILLE-MEZIERES
08	LANZONI Eric	CLG Marie-Hélène CARDOT - DOUZY
08	BACCINI Pascale	CLG LES AURAINS - FUMAY
08	DELAUNOIS Eric	LEGT VAUBAN - GIVET
08	DELCOURT Hugues	CLG Robert de SORBON - RETHEL
08	COUTIER-NOIZET Delphine	CLG Jules LEROUX - VILLERS-SEMEUSE

INELS D'ENCADREMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

Dpt	Nom - Prénom	Affectation
08	THERET Hervé	CLG DE LA RETOURNE - JUNIVILLE
08	ROTH François	LP DU CHÂTEAU - SEDAN
08	SILVEIRA David	LEGT Pierre BAYLE - SEDAN
08	DE STAERCKE Séverine	CLG TURENNE - SEDAN
08	GOVERNEUR Nathalie	CLG SIGNY L'ABBAYE CHAUMONT-PORCIEN
08	LOGEART Marie-Thérèse	CLG SIGNY LE PETIT - LIART
08	RAULET Véronique	CLG Charles BRUNEAU VIREUX WALLERAND
10	DE KANEL Cédric	CLG Jean MOULIN - MARIGNY-LE-CHATEL
10	FRANCOIS Xavier	LP DU VAL MORÉ - BAR-SUR-SEINE
10	MORIN Brigitte	CLG OTHE-ET-VANNE - AIX-EN-OTHE
10	CHABIN Benoîte	CLG Amadis JAMYN - CHAOURCE
10	SCHULER Christophe	CLG Pierre LABONDE - MERY-SUR-SEINE
10	AUSSEDAT Jean	CLG DES ROISES - PINEY
10	MOSSER Jérôme	CLG LA VILLENEUVE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
10	THOMAS Michel	CLG Paul LANGEVIN - SAINTE-SAVINE
51	LELOUX Olivier	LPO HESSEL - EPERNAY
51	BOURIN Arnaud	CLG Stéphane MALLARME FERE-CHAMPENOISE
51	PALANCA Philippe	LPO Georges BRIERE - REIMS - TINQUEUX
52	MAUREL Rémi	CLG COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES

CLG : collège

LEGT : lycée d'enseignement général et technologique

LP : lycée professionnel

LPO : lycée polyvalent



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

education.gouv.fr/rentree2020
[#rentree2020](https://twitter.com/rentree2020)

Contact presse :
Isabelle Quilbé Da Silva
Attachée de presse de la rectrice

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65
relation-presse@ac-reims.fr